



L'Université  
au CŒUR de la ville

crné

## L'Université Nancy 2



# **Rapport d'évaluation de l'Université Nancy 2**

**Comité national d'évaluation  
des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel**



# Constat et recommandations

---

Les observations qui figurent dans ce rapport remontent à octobre 2004, date du passage des experts du CNÉ dans l'établissement. Au moment où le processus de l'évaluation touche à son terme, soit presque une année plus tard, l'université a changé. En particulier, la négociation, en cours à l'époque, du nouveau contrat quadriennal est aujourd'hui finalisée avec pour conséquence principale la mise en place du LMD. S'il ne peut être question d'actualiser le rapport, ce qui reviendrait à refaire l'évaluation, les principales évolutions figurent sous la forme de notes de bas de page. Au-delà, les changements intervenus sont indiqués dans la réponse du président de l'université, autant qu'il lui a paru nécessaire.

.....

Dix ans après son premier passage, le CNÉ est revenu à l'Université Nancy 2, à un moment où l'établissement, comme l'ensemble des universités françaises, est confronté au contexte né de la perspective de l'harmonisation européenne de l'enseignement supérieur. C'est à l'échelle interrégionale, régionale ou nancéenne que l'université inscrit désormais son action. La définition d'une offre de masters commune aux universités lorraines a marqué une étape décisive dans la constitution d'un pôle régional, à taille européenne.

L'Université Nancy 2 est une université tertiaire et littéraire composée d'entités fortes, très attachées à leurs prérogatives et à leur indépendance, et jalouses de leurs spécificités. Dans ces conditions, construire une université, c'est-à-dire en fédérer les acteurs autour d'un projet commun, relevait de la gageure. C'est pourtant ce que cette université s'efforce de traduire dans les faits depuis une dizaine d'années. En 1994, le CNÉ faisait état de la volonté d'unité et de cohésion manifestée par la présidence de l'époque, mais aussi de l'insularité des composantes et de l'absence de concertation et de coopération entre elles. La situation n'avait guère changé en 2000, quand l'université a entrepris une démarche prospective à long terme qui s'appuyait sur un état des lieux sans complaisance. En 2004, l'évaluation interne révèle la persistance d'une culture facultaire, mais en voie d'atténuation.

C'est donc à petits pas que l'université progresse vers l'unité et la cohésion. Elle a néanmoins entrepris une série de chantiers dans le domaine de la gestion, qui portent aujourd'hui leurs fruits : les progrès sont notables dans le domaine financier et budgétaire (mise en place d'une politique d'amortissement, centralisation des heures complémentaires, création d'un service de suivi de gestion, déconcentration d'une partie de la fonction financière, séparation de l'agent comptable et des services financiers ordonnateurs, réduction du nombre de décisions budgétaires modificatives) ; l'université a fait de la politique des ressources humaines l'un des axes forts de sa politique, notamment avec le redéploiement des emplois enseignants et la création d'une "Mission Ressources Humaines", qui s'est consacrée aux problématiques de gestion du temps et de conditions de travail ; elle compte aussi quelques belles réalisations en matière de gestion immobilière, comme le "carnet de santé" des bâtiments ou la déconcentration de la petite maintenance.

Pourtant, l'ensemble est fragile, le pouvoir très concentré sur le président et son équipe rapprochée. Le système s'est tissé autour d'un homme qui offre la particularité de la neutralité disciplinaire, dans une université dont l'histoire est marquée par les rivalités entre juristes et littéraires. Cet avantage lui a permis de créer l'apaisement nécessaire à l'émergence d'une forme minimale de consensus, mais qu'advient-il de ces progrès quand les hommes auront changé ? La relation avec les composantes demeure distante, alors que la politique de l'établissement doit impérativement s'appuyer sur les relais que sont les directeurs de composante. Enfin, la difficulté de certains cadres administratifs ou directeurs de service commun à se situer dans l'institution reflète celle de l'équipe dirigeante à concevoir un projet susceptible de mobiliser l'ensemble de ses forces.

La politique de lutte contre l'échec, dont l'université avait fait l'une de ses priorités lors du précédent contrat, a fait ses preuves à travers des dispositifs comme la semaine de rentrée, la réduction du nombre d'étudiants par groupe de TD ou encore le tutorat. Face à l'inéluctable baisse des effectifs universitaires, l'université a investi dans le développement des formations professionnalisées, en particulier dans celui d'un pôle tertiaire très soutenu par la Ville et les collectivités territoriales. Elle dispose d'un éventail de formations très diversifiées, éclatées entre différentes structures, parmi lesquelles l'ICN (Institut commercial de Nancy) constitue l'une des entités les plus originales par sa double appartenance au réseau des grandes écoles et à l'université.

Le règlement des relations entre l'ICN et l'université s'est traduit récemment par une convention de rattachement qui assainit la situation. L'AES a développé des formations conformes à sa pluridisciplinarité initiale, en gestion des ressources humaines et administration locale, et ses responsables ont trouvé à l'IAE (Institut d'administration des entreprises) des formations de 3<sup>e</sup> cycle qui valorisent ces parcours et permettent réciproquement à l'IAE d'élargir son public en formation initiale. Les projets de LMD devraient contribuer à unifier le potentiel local autour de formations bien identifiées.

L'Université Nancy 2 a beaucoup investi dans le secteur des nouvelles technologies de la communication. Elle y a gagné une réputation méritée d'excellence dans un domaine où elle a été pionnière, notamment en matière de campus numériques ou de diffusion multimédia.

La région Lorraine a longtemps vécu en autosuffisance, formant les maîtres dont elle avait besoin, retenant ses diplômés, faute d'en attirer d'ailleurs. Les effets conjugués de la désaffection des candidats aux métiers de l'enseignement et de la conjoncture démographique hypothèquent désormais la reconstitution du vivier. Il ne semble pas que l'université ait pris la mesure des enjeux, et si la formation des maîtres est revendiquée dans le discours comme l'une des missions essentielles de l'université, cela ne paraît pas se traduire dans les faits. Les relations avec l'IUFM sont régies par une convention qui n'a pas été renégociée depuis dix ans, les enseignants-chercheurs désertent les groupes de formation créés conjointement par l'IUFM et l'université, le service de formation des maîtres est mal connu des étudiants, et l'essentiel du partenariat semble se limiter à l'avenant financier annuel.

L'université, qui peine à surmonter les divisions disciplinaires, a réalisé un travail de restructuration de son potentiel scientifique qui doit être salué comme une performance. Ce sont les grands projets structurants qui retiennent néanmoins l'attention, tant ils sont porteurs de la dynamique dont l'université a besoin pour échapper à ses enclavements disciplinaires. La Maison de la recherche, qui préfigure une Maison des sciences de l'homme et de la société lorraine, concerne une majorité d'équipes tant en sciences humaines qu'en sciences de la société. Elle devrait permettre des rapprochements avec l'Université de Metz, engagée dans le projet de MSH, et avec celle du Luxembourg. Il est regrettable que ce projet ne parvienne pas à susciter des synergies accrues au sein de l'université, et que les laboratoires de droit et d'économie ne soient pas plus engagés. Au sein du projet ARTEM, l'engagement de Nancy 2 ne semble pas encore clairement formalisé, en dehors des sciences des affaires et de la gestion.

L'université compte trois écoles doctorales, assez distinctes dans leur fonctionnement selon les disciplines et les moyens dont elles disposent. Le principe même de l'existence de l'école doctorale est parfois plus ou moins accepté. Les inscriptions en thèse et les soutenances sont en voie de régulation. Les évolutions induites par la mise en place du LMD ne devraient pas profondément modifier l'offre de formation doctorale, sauf en langues où la très forte augmentation des spécialités entraîne un risque d'émiettement et de décalage avec les formations doctorales.

L'Université Nancy 2 mène une politique de partenariat exemplaire entre les sciences humaines et sociales et les sciences dites "dures" à travers l'informatique et l'intelligence artificielle : elle participe au laboratoire LORIA en collaboration avec l'Université Nancy 1 Henri Poincaré. On retrouve ce type de rapprochement à travers l'Institut Elie Cartan en mathématiques, ou encore le laboratoire Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF). Par ailleurs, l'établissement s'appuie sur une collaboration accrue avec les autres universités lorraines : écoles doctorales et laboratoires communs à plusieurs établissements, grands projets communs tels que la Maison des sciences de l'homme et de la société, ou ARTEM.

Sur les traces ouvertes par le succès de l'entreprise menée autour du LMD, les universités mutualisent leurs efforts et leurs initiatives. Dans le cadre du label "Universités de Nancy", les collaborations vont plus loin encore : il s'agit désormais d'élaborer un avenir commun sous la forme d'un plan stratégique à dix ans. Il reste essentiel que l'Université Nancy 2 poursuive la réflexion sur son positionnement stratégique dans l'ensemble universitaire lorrain, en précisant ses objectifs et les modalités d'action qu'elle mettra en œuvre.

À la lumière de ces constats, le CNÉ formule un certain nombre d'avis et de recommandations qui se déclinent en trois catégories : les encouragements à poursuivre dans la voie tracée ; les préconisations destinées à améliorer les conditions de réalisation des politiques mises en œuvre ; les recommandations qui visent à aboutir à une réforme de fonctionnement.

### **1 - Le CNÉ salue les réalisations de l'université et l'encourage à poursuivre :**

- l'amélioration de son fonctionnement dans les domaines budgétaires et financiers et la dynamique à l'œuvre en matière de gestion des ressources humaines ;
- sa politique de lutte contre l'échec ;
- la mise en cohérence de son offre de formation en économie-gestion ;
- la restructuration de son potentiel scientifique ;
- les réalisations exemplaires en matière de technologie de l'information et de la communication, notamment dans le domaine des campus numériques.

### **2 - Pour améliorer les conditions de réalisation de sa politique, l'université devra :**

#### **Concernant le management**

- assurer une visibilité politique des relations internationales ;
- mieux utiliser les services communs dans une logique de structuration interne ;

#### **Concernant la gestion**

- consolider la mise en place des outils de gestion permettant "l'historicisation" et la comparabilité des données ;
- doter les services de site de véritables compétences en matière de maintenance immobilière et accompagner cette décentralisation d'un système d'information efficace ;

#### **Concernant la lutte contre l'échec**

- maintenir la politique de lutte contre l'échec comme objectif de l'équipe de direction et, en particulier, poursuivre la mise en place de groupes de TD à effectifs réduits ;
- améliorer les relations avec l'enseignement secondaire ;
- généraliser la semaine d'accueil à l'ensemble de l'université ;
- faire en sorte que l'Observatoire de l'insertion professionnelle, dans sa nouvelle configuration, travaille étroitement avec le service de scolarité centrale.



#### **Concernant la formation des maîtres**

- accorder à la formation disciplinaire toute l'importance qu'elle mérite ;
- développer les modules de préprofessionnalisation, notamment en troisième année de licence, et mieux définir leurs finalités ;
- être attentif à la dégradation des taux de réussite dans certaines disciplines où les débouchés sont essentiellement tournés vers la formation des maîtres ;
- procéder à un bilan régulier des cohortes d'étudiants en voie d'insertion pour mesurer plus aisément l'évolution des débouchés en matière d'enseignement ;

#### **Concernant la vie étudiante**

- encourager systématiquement toutes les manifestations qui permettent de dépasser les clivages entre les campus.

#### **Concernant la recherche**

- conforter la politique scientifique, en privilégiant un nombre restreint d'axes de recherche et en plaçant les écoles doctorales au cœur du dispositif ;
- poursuivre la restructuration des équipes ;
- susciter davantage de synergies au sein de l'université autour de la Maison de la recherche et en harmonie avec Metz, dans la perspective de la Maison des sciences de l'homme et de la société lorraine ;
- approfondir les relations internationales, en particulier avec les pays d'Europe centrale.

#### **3 - L'université ne pourra faire l'économie de :**

- poursuivre le travail accompli en matière d'évaluation ;
- mieux associer les directeurs de composante au pilotage de l'établissement grâce une concertation plus fréquente ;
- remédier à la fragmentation de l'ensemble lettres et sciences humaines, tant sur les plans pédagogique et scientifique qu'administratif ;
- renforcer la politique de formation des maîtres, en collaboration avec l'IUFM ;
- mener une réflexion sur la place de la culture et les moyens qu'on lui consacre.



# Table des matières

---

<b>Présentation de l'établissement</b>	<b>3</b>
<b>I L'institution et ses missions</b>	<b>3</b>
1 - Historique de l'établissement	3
2 - Les grands domaines d'activité	4
3 - Les chiffres-clés	4
<b>II Contexte et spécificités</b>	<b>9</b>
<b>La démarche d'évaluation</b>	<b>11</b>
<b>I Les étapes de la procédure</b>	<b>11</b>
<b>II Le rapport d'évaluation interne</b>	<b>12</b>
1 - L'élaboration du document	13
2 - Commentaires sur la méthode	14
3 - Les conclusions du rapport d'évaluation interne	14
4 - La qualité de l'auto-évaluation	22
<b>III L'évaluation externe</b>	<b>22</b>
<b>L'évaluation des choix stratégiques</b>	<b>23</b>
<b>I Le gouvernement et la gestion : une université en quête de cohérence et d'unité</b>	<b>23</b>
1 - Un ensemble difficile à gouverner	23
2 - La volonté pérenne de faire émerger une cohésion	24
3 - Des intentions aux mesures	25
4 - L'émergence de projets structurants dans l'espace régional : le LMD, la MSH et ARTEM	29
5 - Les fragilités du dispositif	30

<b>II Les enjeux de la formation : concilier missions traditionnelles et diversification des débouchés professionnels</b>	<b>32</b>
1 - Une volonté affichée de lutter contre l'échec	32
2 - Des effectifs en baisse : comment enrayer le déclin ?	34
3 - Le pôle économie et gestion : une vitrine de l'université	34
4 - Les technologies de l'information et de la communication : un domaine d'excellence	37
5 - La formation des maîtres : un enjeu insuffisamment pris en compte	38
<b>III La vie étudiante</b>	<b>43</b>
1 - L'entité de référence : le campus	43
2 - L'organisation des services de la vie étudiante	44
3 - La participation des étudiants à la vie de l'institution	45
<b>IV La recherche : comment relever le défi de l'attractivité ?</b>	<b>46</b>
1 - L'auto-évaluation : un diagnostic sérieux	46
2 - La définition de la politique scientifique : la difficulté de surmonter les divisions disciplinaires	47
3 - La poursuite de la restructuration des équipes	48
4 - Les projets structurants	49
5 - Le financement de la recherche	51
6 - Le vivier des chercheurs : les écoles doctorales	51
7 - Le rayonnement de l'université	53
8 - La politique documentaire n'est pas suffisamment au service de la politique scientifique	56
<b>Annexe</b>	<b>57</b>
<b>Liste des sigles</b>	<b>61</b>
<b>Réponse du président</b>	<b>65</b>
<b>Organisation de l'évaluation</b>	<b>69</b>

# Présentation de l'établissement

---

## I - L'institution et ses missions

### 1 - Historique de l'établissement

L'application de la loi Faure a conduit à la création de trois universités à Nancy : Nancy 1 Henri Poincaré à dominante scientifique et médicale, Nancy 2 regroupant le droit, les lettres et les sciences humaines, et l'Institut national polytechnique de Lorraine (INPL), fédérant des écoles d'ingénieurs. C'est ainsi que l'Université Nancy 2 a vu le jour en 1971.

Cette dernière est constituée de 16 composantes :

- 8 UFR : Droit, sciences économiques et gestion ; Administration économique et sociale (AES) ; Mathématiques et informatique ; Lettres ; Langues et cultures étrangères ; Sciences historiques et géographiques, musicologie ; Connaissance de l'homme ; Sciences du langage ;
- 5 instituts : le Centre européen universitaire (CEU) ; l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) ; l'Institut commercial de Nancy (ICN) ; l'Institut d'administration des entreprises (IAE) ; l'Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel (IECA) ; l'Institut régional du travail (IRT) ;
- 1 école privée rattachée par convention : l'ICN École de management ;
- 2 IUT : l'IUT Nancy-Charlemagne avec 4 départements à Nancy et 1 à Verdun ; l'IUT Hubert Curien d'Épinal, qui compte 3 départements.

Depuis la première évaluation du CNÉ en 1994, la structuration est demeurée sensiblement la même. Seules évolutions, l'université compte un deuxième IUT, et l'IUT de Nancy-Charlemagne a essaimé à Verdun.

Par ailleurs, on a renforcé la notion de "campus", conçu comme une structure intermédiaire de gestion mutualisée. L'université se déploie sur 4 campus principaux : le campus Lettres et sciences humaines ; le campus Carnot-Ravinelle ; le pôle lorrain de gestion ; l'IUT Nancy-Charlemagne.

## 2 - Les grands domaines d'activité

Les secteurs disciplinaires de l'Université Nancy 2 sont les suivants : sciences humaines, langues étrangères, lettres, sciences du langage, droit, économie, gestion, mathématiques, informatique, technologie.

Dans le cadre du LMD, encore en cours de définition au moment du passage des experts en octobre 2004, l'université cherche à structurer son offre de formation du niveau licence autour des domaines suivants<sup>1</sup> : droit ; économie, finance ; espaces, civilisations, langues, littérature, arts (ECCLA) ; sciences psychologiques, sciences de l'éducation, sociologie, philosophie ; management, informatique, communication, cognition, administration (MICCA) ; sciences et technologie ; sciences, technologies et organisation.

L'offre de masters s'articulait autour des mêmes domaines, même si l'on n'en comptait plus que six, le droit, l'économie et la finance se regroupant au sein d'un même domaine. Les formations du niveau master reposent sur une collaboration très active non seulement avec les autres universités nancéennes (Nancy 1 et l'INPL), mais aussi avec l'Université de Metz : les universités lorraines ont présenté une offre commune de masters. Elles s'appuient aussi sur des coopérations avec des établissements du Grand Est, du Luxembourg et de la Sarre.

## 3 - Les chiffres-clés<sup>2</sup>

Les données ci-dessous permettent de dégager les principales caractéristiques de l'université concernant les étudiants, les personnels, la recherche, les ressources financières et patrimoniales. Les tableaux comportent, le plus souvent, une indication chiffrée pour :

- l'Université Nancy 2 ;
- l'ensemble des universités de lettres et sciences humaines ;
- l'ensemble des universités lorraines, toutes disciplines confondues ;
- l'ensemble des universités françaises, toutes disciplines confondues.

Les termes utilisés sont explicités en annexe.

---

<sup>1</sup> Les domaines définitivement retenus après négociation avec le ministère sont :

- pour les licences : Droit, économie, gestion ; Informatique, sciences cognitives et applications ; Lettres et sciences humaines ;
- pour les licences professionnelles : Droit, économie, gestion ; Informatique, sciences cognitives et applications ; Lettres et sciences humaines ; Sciences et technologie (avec l'UHP) ;
- pour les masters : Droit, économie, gestion ; Informatique, sciences cognitives et applications ; Civilisations, lettres et langues ; Sciences de l'homme et de la société.

<sup>2</sup> Source : *Indicateurs des universités*, MENESR, Direction de l'évaluation et de la prospective.

## Les étudiants

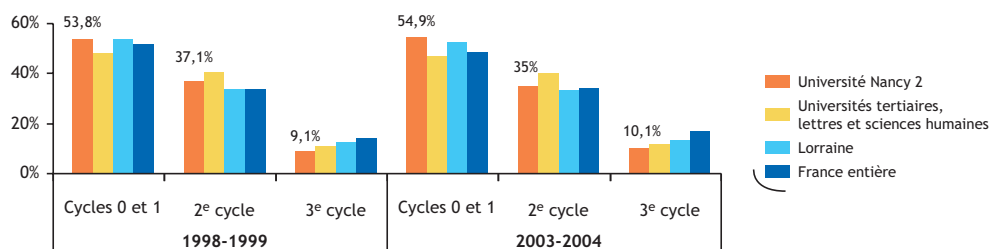
### Évolution des effectifs d'étudiants inscrits

	Effectifs 2003-2004		Évolution 1998/1999 - 2003/2004	
	Nombre d'inscriptions	Dont 1 <sup>ères</sup> inscriptions	Nombre d'inscriptions	Dont 1 <sup>ères</sup> inscriptions
Université Nancy 2	20 151	4 939	0,2%	3,6%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines			0,8%	8,2%
Universités de Lorraine			2,8%	6%
Universités de la France entière			2,2%	8%

### Évolution de la répartition des étudiants par grandes disciplines (toutes composantes - inscriptions principales)

	2003-2004				Évolution 1997/1998 - 2003/2004			
	Droit, sc. éco., AES	Lettres, langues et sciences humaines	Sciences et sciences pour l'ingénieur	Filières technologiques courtes	Droit, sc. éco., AES	Lettres, langues et sciences humaines	Sciences et sciences pour l'ingénieur	Filières technologiques courtes
Université Nancy 2	39%	49,7%	1,9%	9%	6,5%	-2,1%	102,8%	-11,4%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines	13,6%	81,1%	1,5%	2,1%	8,1%	-0,5%	45,1%	-2,6%

### Répartition des étudiants par cycle universitaire (toutes composantes - inscriptions principales)



Source : MENESR-DEP-SISE

### Répartition des étudiants par nationalité et pour chaque cycle en 2003-2004 (toutes composantes - inscriptions principales)

	Cycles 0 et 1			2 <sup>e</sup> cycle			3 <sup>e</sup> cycle		
	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités
Université Nancy 2	85,6%	3,2%	11,1%	92,4%	3,1%	4,6%	75%	12,3%	12,7%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines	87,6%	3,6%	8,8%	83,2%	5,4%	11,4%	70,2%	9%	20,8%
Universités de Lorraine	89,7%	2,5%	7,8%	89,4%	3,5%	7,1%	77,3%	6,8%	15,9%
France entière	90,4%	2,2%	7,4%	86,1%	4%	9,8%	75,5%	5%	19,5%

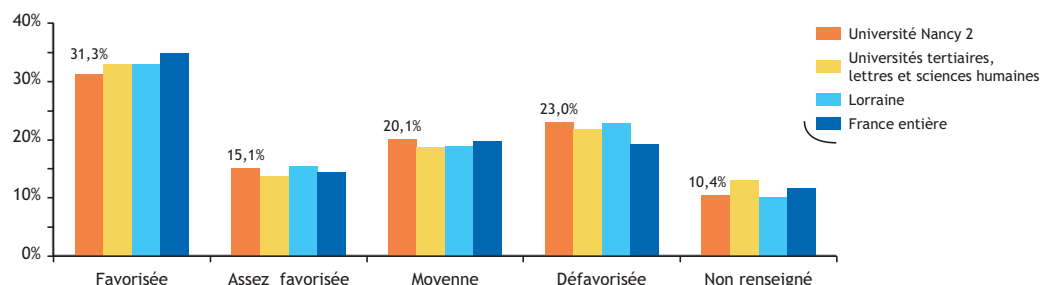
Source : MENESR-DEP-SISE

Évolution de la répartition des étudiants par nationalité  
(toutes composantes - inscriptions principales)

	Évolution 1998/1999 - 2003/2004		
	Nationalité française	Nationalités européennes	Autres nationalités
Université Nancy 2	- 4,1%	28%	72,2%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines	- 4,3%	20,9%	56,5%
Universités de Lorraine	- 1,9%	47,6%	63,1%
France entière	- 3,6%	30,5%	79%

Source : MENESR-DEP-SISE

Répartition des étudiants par origine sociale (toutes composantes - inscriptions principales) en 2002-2003



Source : MENESR-DEP-SISE

Les boursiers - rentrée 2002

	Total de boursiers	Total de boursiers / inscriptions principales
Université Nancy 2	5 670	29,9%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines		23,4%
Universités de Lorraine		30,4%
France entière		24,5%

Source : MENESR-DEP-AGLAE

Répartition des étudiants par baccalauréat d'origine (toutes composantes - inscriptions principales) en 2002-2003

	Titulaires d'un baccalauréat			Dispensés du baccalauréat français
	général	technologique	professionnel	
Université Nancy 2	74,1%	11,8%	1,6%	12,4%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines	71,6%	10,1%	1,7%	16,5%
Universités de Lorraine	74,9%	12,7%	1,6%	10,7%
France entière	74,9%	10,9%	1,3%	13%

Source : MENESR-DEP-SISE



## Les enseignants

Effectifs et proportion des personnels enseignants par corps en 2002

	Total	Professeurs et assimilés		Maîtres de conférences et assimilés		2 <sup>nd</sup> degré	
Université Nancy 2	757	134	17,7%	320	42,3%	104	14%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines			19,3%		40%		10,6%
Universités de Lorraine			20,9%		39,5%		15,8%
France entière			21,9%		39,7%		12,4%

Source : MENESR-DEP-GESUP et enquête non permanents, hors surnombre, hors enseignants des disciplines hospitalo-universitaires

## Les personnels administratifs et techniques

Effectifs des personnels administratifs, techniques, d'éducation et d'encadrement

	Effectif total	Structure par catégorie en 2002			Évolution des effectifs IATOS 1999-2002			
		A	B	C	Total	A	B	C
Université Nancy 2	321	22,1%	22,4%	55,5%	- 1,5%	1,4%	41,2%	- 13,2%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines		24,3%	24%	51,7%	- 2,1%	- 2,4%	11,1%	- 7,1%
Universités de Lorraine		22,7%	24,3%	53%	- 1,5%	3,1%	13,6%	- 8,8%
France entière		20,9%	24,9%	54,3%	- 1,8%	0,1%	6,4%	- 5,8%

Source : MENESR-DPMA-AGORA, POPPEE-ITARF, POPPEE-BIB

## La recherche

Le potentiel de recherche de l'Université Nancy 2 se compose de 25 équipes :

- 6 équipes liées au CNRS, dont 1 l'est aussi à l'INRIA (le LORIA) ;
- 17 équipes associées ;
- 1 jeune équipe ;
- 1 équipe reconnue par le Conseil scientifique.

## Les ressources financières

Budget consolidé en euros par étudiant en 2000  
(inscriptions principales et secondaires, toutes composantes)

	Budget consolidé par étudiant	
	hors salaires	y compris salaires
Université Nancy 2	1 162	3 788
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines	845	3 027
France entière	1 505	4 804

Source : MENESR-DES-Analyse comptes financiers

## Le patrimoine immobilier

Surface hors œuvre nette hors parking (SHON) et m<sup>2</sup> par étudiant  
(inscriptions principales - toutes composantes)

	SHON	
	2001	Évolution 1998-2001
Université Nancy 2	111 443	38,7%
Universités tertiaires, de lettres et sciences humaines		12,8%
France entière		31,5%

Source : MENESR-DPD-Enquête annuelle "Surfaces"

### Commentaires

- L'université connaît une relative stagnation de ses effectifs. Le flux des nouveaux étudiants s'accroît sans pour autant atteindre les moyennes constatées dans les autres catégories de référence considérées.
- La répartition disciplinaire consacre la domination numérique des lettres, langues et sciences humaines, secteur où l'on constate cependant une érosion modérée des effectifs. En revanche, on peut parler de chute sévère pour les IUT, qui perdent 11,4% de leurs étudiants sur la période considérée, alors même que l'offre de formation dans le secteur s'est accrue. On remarquera aussi la très forte poussée de la filière "sciences et sciences pour l'ingénieur", qu'il faut néanmoins relativiser compte tenu de la faible représentation de ces disciplines dans une université à vocation tertiaire.
- Par rapport aux autres catégories d'université considérées, l'évolution des effectifs est atypique en premier cycle où l'on enregistre une croissance, alors que les moyennes de référence sont à la baisse ; par ailleurs, l'université perd des étudiants en second cycle, alors que les effectifs sont globalement stables ailleurs. En revanche, la croissance du troisième cycle est conforme aux évolutions d'ensemble.
- L'Université Nancy 2 accueille plus d'étudiants étrangers en premier cycle que la moyenne, ce qui n'est pas le cas en second et troisième cycles où elle est clairement distancée par la moyenne des universités tertiaires. Ces étudiants, qui représentent 14,3% des effectifs en cycle 0 et 1, proviennent pour 11,1% d'entre eux de zones géographiques extérieures à la communauté européenne. C'est cette catégorie d'étudiants qui enregistre le plus fort taux d'accroissement entre 1998 et 2003 (+ 72,2%).
- L'université accueille une population socialement plus défavorisée que celle de la moyenne des universités tertiaires. Ce constat est corroboré par l'existence d'une proportion de boursiers nettement plus importante. Néanmoins, ce taux reste légèrement inférieur à celui de l'ensemble lorrain.
- La part des bacheliers technologiques est plus élevée que la moyenne.
- L'université est relativement pauvre en postes de professeur, mais plus pourvue que les autres établissements considérés en postes de maître de conférences, ou en postes du second degré.

- La structure des emplois administratifs et techniques montre la part dominante des personnels de catégorie C. La dotation en personnels de catégorie A et B est en dessous de la moyenne<sup>1</sup>.
- En termes de ressources financières, l'établissement apparaît mieux doté que la moyenne des établissements de même catégorie.
- Les surfaces de l'université se sont accrues dans des proportions considérables entre 1998 et 2001<sup>2</sup>.

## II - Contexte et spécificités

Avec 20 151 étudiants en 2003, l'Université Nancy 2 constitue la plus grosse des quatre universités de l'académie de Nancy-Metz : elle accueille plus de la moitié des étudiants lorrains. Fortement multidisciplinaire, elle allie aux deux ensembles traditionnels qui la composent, le pôle juridique et économique d'un côté, le secteur lettres et sciences humaines de l'autre, une série de structures, parfois anciennes, à dimension très professionnelle où elle puise une reconnaissance et une renommée nationales, voire internationales. Elle conjugue ainsi formations classiques, héritières directes d'une vieille tradition universitaire locale, et cursus professionnalisés, se tenant à la pointe, voire à l'avant-garde, de la modernité, notamment en matière de nouvelles technologies ou encore de créations audiovisuelles (cf. chapitre sur les TICE).

Contrairement à sa voisine, l'Université Henri Poincaré, l'Université Nancy 2 a limité son essaimage territorial à deux sites, Epinal et, dans une moindre mesure, Verdun. Néanmoins, Nancy 2 joue indiscutablement la carte lorraine : elle est l'un des acteurs du rapprochement qui a abouti à une offre de masters commune aux quatre universités ; elle est partie prenante d'une stratégie consistant à former, dans le cadre régional, un ensemble suffisamment vaste et performant pour exister dans le nouveau contexte européen universitaire. Autre réalité qui incite les partenaires lorrains à travailler ensemble, la baisse démographique, réel sujet d'inquiétude pour les décideurs locaux. Selon les démographes, la Lorraine pourrait perdre 3,5% de sa population d'ici 2020, si "se maintiennent les comportements démographiques récents"<sup>3</sup>. Ces inquiétudes sont partagées par le Conseil économique et social de Lorraine<sup>4</sup>, qui fait de la question démographique l'un des enjeux majeurs de la décennie à venir. Ce recul, s'il se confirmait, ne saurait être sans conséquence sur le développement universitaire.

---

1 L'effort de repyramidage et de requalification des emplois, poursuivi entre 1999 et 2002, a réduit le poids de la catégorie C.

2 Les surfaces ont diminué depuis 2001.

3 *La Lorraine face à son avenir*, 2003, INSEE.

4 *Situation économique et sociale de la Lorraine en 2004. L'avis du Conseil économique et social de Lorraine.*



# La démarche d'évaluation

---

Dès le début du processus, l'Université Nancy 2 a montré un réel intérêt pour la démarche d'évaluation, qui recoupait certaines de ses préoccupations. Nancy 2 a été l'un des premiers établissements à expérimenter la nouvelle méthodologie du Comité, avec toutes les questions non résolues et les zones d'ombre qui subsistaient alors encore du côté des évaluateurs. Le résultat, même s'il fut long à venir, est d'une qualité qui mérite qu'on la mette en exergue.

## I - Les étapes de la procédure

L'évaluation des établissements lorrains a été inaugurée le 25 juin 2003, lors d'une rencontre à Nancy avec l'ensemble des responsables universitaires lorrains. À cette étape, il s'agissait pour le CNÉ de présenter la nouvelle méthode d'évaluation interne, à partir du *Livre des références*.

La préparation du projet d'établissement, la somme de travail et de mobilisation bien réelle qu'elle implique, ont ajourné le démarrage de la procédure jusqu'au mois de janvier suivant. Ce retard sur le calendrier prévisionnel (les opérations étaient censées démarrer à l'automne) a permis à l'établissement de travailler à partir d'une version du *Livre des références* largement améliorée.

La première visite du CNÉ dans l'établissement s'est déroulée le 7 janvier 2004. Venue pour présenter la méthode aux acteurs de l'université, la délégation du CNÉ a rencontré les forces constituées de l'université, comme il est d'usage à cette étape de l'évaluation, à savoir le président, son équipe, les responsables des composantes, des équipes de recherche, des écoles doctorales, les élus des trois conseils.

Comme l'a indiqué le président lors de la présentation du dossier au Comité, cette journée a connu un taux de participation significatif, et un impact positif, même si des méfiances ou des réticences se sont exprimées, quelques-uns percevant l'évaluation comme une inspection ou un contrôle supplémentaire à l'utilité incertaine.

Le 17 février suivant, le CNÉ est revenu dans l'établissement pour faire le point sur l'avancée des travaux et les modalités de l'opération. À cette occasion, il a notamment été décidé de laisser l'intégralité des contributions des acteurs de l'établissement dans le document final. En effet, il pouvait être *a priori* intéressant de confronter le discours de l'institution à celui des acteurs, qui ne pouvait cependant en aucun cas se substituer à celui de l'institution.

Comme l'établissement s'y était engagé, il a remis son rapport au CNÉ le 10 mars suivant. Le président est venu le présenter le 18 mars devant un auditoire composé de l'ensemble de l'équipe d'évaluation.

## II - Le rapport d'évaluation interne

Volumineux ouvrage, reprenant dans le détail la totalité des références, le dossier d'évaluation interne - (il est plus pertinent ici de parler de "dossier" que de "rapport") - s'est révélé d'une extrême richesse et d'une grande rigueur dans les réponses apportées à chacun des items. Il est pourtant apparu impossible d'en tirer une synthèse résumant les forces et les fragilités de l'institution. Le discours de l'institution n'apparaissait plus derrière celui, foisonnant et contradictoire, des acteurs. Sans clefs d'interprétation, sans les éléments de contexte qui permettent de mettre un discours en perspective, de le hiérarchiser, il n'était pas possible d'exploiter la somme d'informations mises à disposition. L'université avait fourni un effort considérable mais elle n'était pas allée jusqu'au bout de l'exercice. Il lui restait à faire la synthèse, à tirer des conclusions. C'est d'ailleurs ce qu'elle prévoyait de faire ultérieurement, comme le président l'a indiqué dans sa présentation au Comité le 18 mars 2004 : "La lecture des réponses obtenues aux différents critères ainsi que la réflexion induite au niveau des responsables de l'établissement constituent des bases sérieuses pour une réflexion ultérieure qu'il conviendra d'exploiter avec méthode". Pour conforter la culture d'évaluation dans l'établissement, l'université a mis en place, dès septembre 2004, une mission évaluation/qualité pilotée par un vice-président.

Il a donc fallu demander de poursuivre le travail entrepris, ce qui a été mal perçu par l'université qui semblait ne pas comprendre ce que l'on attendait d'elle à cette étape. Ce malentendu a persisté quelque temps, contraignant le CNÉ à ajourner l'organisation des expertises. Prévue initialement en mai 2004, elles ont été repoussées au mois d'octobre suivant.

C'est dans la semaine précédant les expertises que l'établissement a communiqué au CNÉ une synthèse et une analyse des résultats donnant l'éclairage attendu.

Document d'une soixantaine de pages, la synthèse a consisté à reprendre toutes les données contenues dans les réponses et à les organiser dans des tableaux à double entrée avec les forces et les faiblesses en colonnes, les critères et les références en ligne. Ce travail a permis une visualisation des données rendant possible la mesure du niveau de performance de l'établissement dans les différents domaines.

L'analyse des résultats résume de façon argumentée, dans un texte de 38 pages, les performances de l'université. La méthode est rigoureusement décrite. Une grille d'auto-diagnostic a été construite et adressée aux responsables de l'université et aux personnes directement impliquées dans sa gouvernance (le président, les trois vice-présidents statutaires, la secrétaire générale, la chargée de mission du président), qui l'ont remplie individuellement. Au cours d'une séance de travail de l'équipe présidentielle, chacune des

63 références a été reprise à partir des résultats du traitement des réponses. Les divergences importantes d'appréciation ont donné lieu à discussion. Les références ont été cotées sur une échelle de performance allant de 0 à 5, après validation des résultats et confrontation aux données issues du document de synthèse. Ce travail a permis d'identifier, pour les trois axes, les forces et les points à travailler. Les principaux arguments justifiant le niveau de performance évalué ont été relevés : les réalisations effectives, les actions menées, les dispositifs mis en place, ou au contraire, leur absence, leur défaillance, les difficultés de fonctionnement.

## 1 - L'élaboration du document

### La méthodologie de la consultation

Dès le 8 janvier 2004, une équipe projet, chargée de mettre en place la consultation et de mettre en forme le dossier final, a été constituée autour du président et de la secrétaire générale, comprenant les vice-présidents du Conseil scientifique, du Conseil des études et de la vie universitaire, du budget, du développement, ainsi que deux élus IATOS, membres du bureau de l'université.

Ce groupe de travail, réuni les 19 et 20 janvier 2004, a décidé de la répartition des références et des critères entre les acteurs de l'établissement. Le 23 janvier suivant, une première réunion des interlocuteurs chargés de mettre en œuvre la collecte des informations dans l'établissement a rassemblé l'équipe présidentielle, les directeurs de composante, les directeurs de laboratoire et d'équipe de recherche, les directeurs des écoles doctorales. Ces responsables intermédiaires ont été invités à prendre connaissance des références et critères les concernant, et à recueillir l'avis de toute personne qu'ils jugeraient utile de consulter. On leur a indiqué, à cette occasion, qu'ils avaient la possibilité de répondre à d'autres critères que ceux proposés par l'équipe projet, voire d'inventer des critères. Certains se sont étonnés de ne pas être consultés sur tous les critères, d'autres ont exprimé le souhait de rencontrer les experts.

L'échéancier suivant a été proposé :

- consultation entre le 26 janvier et le 20 février,
- retour des contributions le 20 février auprès de la secrétaire générale (chargée de les centraliser),
- rédaction du document adressé au CNÉ avant le 10 mars par les services centraux,
- dépôt du dossier au CNÉ le 10 mars.

L'ensemble de ces modalités a été rappelé dans une lettre adressée le 27 janvier aux destinataires suivants : équipe présidentielle ; directeurs des UFR, instituts, laboratoires, écoles doctorales ; représentants syndicaux des enseignants, des IATOS et des étudiants ; membres des trois conseils ; présidents des commissions de spécialistes ; responsables de l'association sportive, et de la santé universitaire ; directeurs des services administratifs, des services communs et des campus ; responsables des DEA et des DESS ; membres de la commission paritaire d'établissement sortante.

Une deuxième réunion de cadrage avec les responsables intermédiaires s'est tenue le 5 février 2004, et la remontée des réponses s'est poursuivie jusqu'à la fin du mois de février.

### Quelle appropriation par les acteurs ?

La démarche adoptée par l'établissement a été exposée devant le bureau de l'université et les trois conseils. Les réunions de cadrage des 23 janvier et 5 février ont réuni respectivement environ 70 et 40 personnes.

Si la quantité des réponses obtenues des directeurs d'UFR, d'institut, de laboratoire et d'équipe de recherche, ou encore des responsables administratifs a été jugée satisfaisante, l'université a eu beaucoup plus de mal à mobiliser les enseignants responsables de diplôme. Elle souligne aussi la difficulté de mobiliser les représentants aux conseils des étudiants ou des IATOS. En revanche, la commission paritaire d'établissement a apporté une contribution importante ; l'établissement regrette toutefois que les rédacteurs soient demeurés anonymes, ce qui ne "facilite pas l'appréciation de leur représentativité au sein de la CPE".

Il n'a été opéré ni censure ni synthèse des réponses, qui ont été intégralement reproduites dans le dossier d'évaluation interne.

## 2 - Commentaires sur la méthode

Le processus a été très centralisé. Même si la direction de l'université a joué le jeu de la diffusion, elle a cependant conservé la totale maîtrise du processus. On peut, dans cette mesure, s'interroger sur le degré de "pénétration" de la démarche dans l'établissement.

On peut dire qu'il s'agit d'un exercice très professionnel où l'on devine le savoir-faire des spécialistes du concept de qualité à l'université. Ce commentaire s'applique néanmoins davantage à la deuxième phase de la démarche qu'à la première. On soulignera aussi sa "traçabilité" : à toutes les étapes, elle a fait l'objet d'une description et d'une analyse. Les processus sont clairs et explicites.

## 3 - Les conclusions du rapport d'évaluation interne

À partir de l'analyse de l'évaluation interne, l'établissement a identifié les principales forces et faiblesses suivantes :



## La formation

Principaux points forts à pérenniser, capitaliser, étendre, promouvoir	Cotation	Principaux arguments	Remarques
Existence d'une politique d'information des publics	4,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Un service de communication étoffé comportant un webmestre</li> <li>● Des outils de communication interne nombreux</li> <li>● Une adresse électronique par personne (étudiants et personnel), un annuaire</li> <li>● Un dossier personnel accessible par le web</li> </ul>	
Existence d'une politique d'accueil des nouveaux étudiants	4,17	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Implication forte dans le DALLES</li> <li>● Participation et organisation de manifestations</li> <li>● Semaine ou journée de pré-rentrée sur les campus LSH ou Carnot-Ravinelle avec encadrement par tuteurs d'accueil</li> <li>● Guichet unique d'accueil des étudiants étrangers</li> <li>● Investissement important dans la signalétique sur le campus LSH</li> </ul>	<p>Le DALLES ne fonctionne pas bien : les relations avec l'enseignement secondaire sont difficiles.</p> <p>On peut regretter que la semaine de pré-rentrée ne soit pas généralisée à l'ensemble des campus (elle ne concerne que le campus LSH).</p> <p>Le tutorat a été considéré par les experts comme un dispositif qui donne satisfaction.</p> <p>Le travail du service AIDE est tout à fait intéressant mais manque de relais au niveau central de l'université</p>
Existence d'une politique d'accès à la documentation	4,17	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Relations développées avec les bibliothèques de l'environnement</li> <li>● Fonds documentaires spécialisés</li> <li>● Regroupement en droit-économie et en SHS</li> <li>● Un catalogue commun bientôt opérationnel</li> <li>● Un projet de code-barre unique pour accéder à toutes les unités de documentation de l'université</li> </ul>	Manque de relais de la politique documentaire au niveau central de l'université
Caractère incontestable des titres et des grades attribués par l'établissement	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Règles et conditions d'examens votées dans les conseils</li> <li>● Charte des examens</li> <li>● Anonymat des copies (codes-barres)</li> <li>● Résultats arrêtés par un jury pour tous les diplômés</li> </ul>	
Accord de l'offre de formation avec les missions et l'environnement	3,83	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Complémentarité des formations sur l'ensemble des sites</li> <li>● Cohérence avec les formations des ressources documentaires, pédagogiques et logistiques sur les sites</li> <li>● Définition des secteurs-clefs dans le projet d'établissement en relation avec les données de l'environnement socio-économique</li> </ul>	Appréciation validée par les experts, notamment dans le secteur économie-gestion

## La formation

Principaux points forts à travailler, développer, corriger, surveiller	Cotation	Principaux arguments	Remarques
Évaluation de l'offre de formation	2,17	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas d'impulsion au niveau de l'établissement</li> <li>● Difficultés à faire remonter et à capitaliser les initiatives menées sur le terrain</li> <li>● Réticences culturelles de certains enseignants</li> </ul>	
Intégration des connaissances et des compétences acquises par l'étudiant	2,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Procédure VAE en rodage faute d'un nombre suffisant de dossiers menés à terme</li> <li>● Faible reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie de l'établissement ou dans la vie culturelle</li> </ul>	
La politique d'amélioration de la pédagogie	2,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pas de service-ressources pour favoriser la réflexion pédagogique</li> <li>● Manque de dispositif incitant à une rotation des responsabilités</li> <li>● Faible reconnaissance de l'engagement pédagogique dans la carrière</li> </ul>	Le bilan n'est pas aussi négatif que le laisse apparaître cette appréciation : des choses se sont faites lors du dernier contrat en matière de pédagogie dont on peut regretter qu'elles ne soient pas reconduites dans le projet de contrat actuel, notamment la réduction des effectifs par groupe de TD ; par ailleurs, le tutorat est considéré comme une très bonne mesure qui a fait ses preuves. On retrouve là, comme dans d'autres domaines, la difficulté de l'université à entraîner l'ensemble de l'établissement.
La cohérence de l'offre de formation au regard des moyens de l'établissement	2,6	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Offre sur-dimensionnée par rapport aux moyens de l'établissement</li> <li>● Surcharge des enseignants-chercheurs</li> <li>● Manque de critères de décision pour ajuster l'offre aux ressources</li> </ul>	Le constat renvoie à la difficulté du pouvoir central de l'université à s'imposer comme instance d'arbitrage.
La mise en place de formations aux outils non comptabilisés dans les filières	2,6	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Manque de réceptivité d'une composante de l'université qui ne veut pas faire une place aux dispositifs transversaux d'apprentissage existants (langues et informatique)</li> </ul>	

## La recherche

Principaux points forts à pérenniser, capitaliser, étendre, promouvoir	Cotation	Principaux arguments	Remarques
La définition des priorités de recherche	3,89	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Conseil scientifique définit les grandes orientations et projets de la recherche</li> <li>Bonne articulation entre les conseils</li> <li>Effort de restructuration des équipes de recherche</li> <li>Mise en place d'un questionnaire précis sur l'activité des équipes</li> <li>Contacts réguliers avec le CNRS</li> </ul>	Si le Conseil scientifique parvient bien à fixer les grandes orientations qui sont prises en compte par le CA, il subsiste une très grande difficulté à surmonter les divisions disciplinaires. La stratégie de restructuration est donc saluée comme une belle performance.
L'encouragement à l'évolution, de la recherche	3,4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relative autonomie des laboratoires, ce qui favorise l'émergence de projets innovants</li> <li>Recrutement de jeunes enseignants-chercheurs</li> <li>Soutien à l'émergence d'équipes et de nouveaux projets par le BQR</li> <li>Prise en compte des PRST</li> <li>Encouragement à participer aux appels d'offres et actions concertées incitatives du ministère de la Recherche</li> </ul>	
La pérennisation et le maintien du potentiel	3,35	<ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des doctorants et jeunes chercheurs dans les équipes</li> <li>Mise en œuvre du projet MSH</li> <li>Actions des écoles doctorales en matière de formation et d'intégration</li> <li>Recrutement intégrant les priorités scientifiques</li> <li>Resserrement des liens entre enseignement et recherche</li> </ul>	
La connaissance des forces et des faiblesses de la recherche	3,2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluation interne annuelle des équipes dans le cadre du contrat quadriennal</li> <li>Prise en compte des avis de la MSTP et du CNRS</li> <li>Examen des demandes de reconnaissance des équipes émergentes</li> <li>Comités d'experts extérieurs</li> <li>Accès aux informations relatives au financement des équipes</li> <li>Enquête annuelle auprès des équipes</li> </ul>	Une très bonne auto-évaluation de la recherche qui montre que l'université dispose d'un véritable tableau de bord. Mais ces informations sont-elles suffisamment exploitées pour une aide à la décision ?

## La recherche

Principaux points à travailler, développer, corriger, surveiller	Cotation	Principaux arguments	Remarques
La communication et la diffusion de la culture scientifique	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nécessité d'une réorientation du service d'édition en direction des TIC</li> <li>• Place faible des SHS dans les manifestations extérieures</li> <li>• Pas de création de filiale</li> </ul>	
La mise en œuvre des priorités définies en matière de recherche	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Difficulté à mobiliser les EC sur les axes prioritaires</li> <li>• Insuffisante articulation avec le service de documentation</li> <li>• Prédominance de l'aspect pédagogique dans le recrutement des EC</li> <li>• Inadaptation de certains locaux</li> </ul>	Constat confirmé en matière d'articulation avec le service documentation
La valorisation et le transfert des résultats de la recherche	3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Peu d'activités de valorisation à cause de difficultés conjoncturelles internes</li> <li>• La valorisation est étrangère à la culture du milieu</li> </ul>	

## Le management

Principaux points à pérenniser, capitaliser, étendre, promouvoir	Cotation	Principaux arguments	Remarques
L'accueil des nouveaux personnels enseignants et IATOS	4,5	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Guide d'accueil "Bienvenue"</li> <li>● Matinées d'accueil avec présentation de l'université</li> <li>● Rubrique destinée aux personnels sur le site intranet</li> </ul>	
Stratégie de coopération avec les autres établissements	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Services interu : SIUAPS, Médecine, Handicapés</li> <li>● Conférence interu Grand Est</li> <li>● Bonnes relations avec le CROUS</li> <li>● Gestion commune de projets (ARTEM)</li> </ul>	
La coordination des actions dans le domaine des TIC	3,83	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Stratégie s'appuyant sur des structures transversales (Vidéoscop, CRI)</li> <li>● Identification d'un référent (cellule Formation ouverte et à distance) et chargé de mission coordonnant les actions</li> </ul>	
La facilitation de la prise de décision	3,83	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Existence de commissions consultatives pour chaque conseil central, instruction des dossiers, transmission des propositions</li> </ul>	
Existence d'un débat démocratique	3,83	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Diffusion large des comptes rendus aux membres élus ou invités, consultables en ligne</li> <li>● Synthèse des débats des conseils réalisée et diffusée en interne</li> </ul>	
Organisation de la fonction immobilière	3,67	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bonne connaissance du patrimoine immobilier</li> <li>● Gestion prévisionnelle des opérations de maintenance</li> <li>● Expertise préalable aux opérations du CPER</li> <li>● Coordination par le service technique immobilier central</li> </ul>	Appréciation positive partagée à quelques observations près.
Projet d'établissement	3,83	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une équipe "projet contrat 2005"</li> <li>● Large consultation et discussion des propositions par les différents conseils réunis en congrès</li> <li>● Projet articulé sur les grands projets immobiliers fédérateurs actés dans le cadre du CPER</li> </ul>	

## Le management

Principaux points forts à travailler, développer, corriger, surveiller	Cotation	Principaux arguments	Remarques
La gestion des compétences	2,6	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Remise en cause de la procédure et de la réglementation actuelle des commissions de spécialistes ;</li> <li>• absence d'un secrétariat spécifique</li> </ul>	
La gestion des personnes, des carrières et des services	2,67	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de gestion des ressources humaines et son application contestées par des membres de la CPE</li> <li>• Accompagnement de la carrière des personnels peu individualisé</li> </ul>	
Le développement social	2,67	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonctionnement de la CPE critiqué par ses membres</li> </ul>	
La stimulation de la mobilité internationale	2,67	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pas de vision au niveau de l'établissement</li> <li>• Accueil des professeurs invités à améliorer</li> <li>• Mobilité des enseignants à faciliter</li> </ul>	
La cohérence des statuts des composantes et des services	2,67	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de règlement intérieur</li> <li>• Modifications statutaires difficiles à obtenir en CA du fait de la contrainte de la majorité qualifiée</li> <li>• Difficultés d'adaptation et d'application des statuts dans certaines composantes</li> </ul>	Diagnostic partagé
La codification de la procédure de préparation du budget	2,67	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus d'efforts sur le suivi budgétaire que sur la préparation</li> </ul>	
L'organisation des moyens pour mener la politique financière	2,67	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les débats en CA portent davantage sur la rareté des moyens que sur leur affectation interne</li> <li>• La technicité du logiciel Nabuco est dépassée</li> <li>• La comptabilité analytique est à développer</li> </ul>	Diagnostic partagé

#### 4 - La qualité de l'auto-évaluation

Confrontée à la vision des experts, l'analyse qui précède montre une grande lucidité de l'établissement sur ses forces et ses faiblesses. La majorité des diagnostics est validée par l'évaluation externe.

L'université souligne sa complexité organisationnelle et les pesanteurs qui en découlent. Tout en s'efforçant de construire des orientations et des lignes directrices consenties par l'ensemble de la communauté, la direction de l'université peine à fédérer les initiatives des composantes et de certains services communs, jaloux de leur autonomie.

### III - L'évaluation externe

L'évaluation externe a eu lieu les 18, 19 et 20 octobre 2004 en présence des deux membres du Comité et du chargé de mission. Elle a été menée par un collège de sept experts sur les thématiques suivantes :

- management et culture d'évaluation : réalités et perspectives ;
- la gestion au service d'un projet commun ;
- la formation des maîtres ;
- le positionnement des formations en économie et gestion ;
- les nouveaux enjeux de la recherche ;
- les technologies de l'information et de la communication ;
- les étudiants et la vie étudiante.

Ces thèmes ont été choisis après discussion avec le président de l'université et son équipe. Le choix d'expertiser la formation des maîtres renvoie à l'évaluation de l'IUFM de Lorraine, réalisée également en 2004. Il était intéressant d'étudier comment l'Université Nancy 2 prend en compte la formation des maîtres, alors qu'elle offre un panel de formations traditionnellement orientées vers les métiers de l'enseignement.

Le travail de terrain s'est déroulé pour l'essentiel dans d'excellentes conditions. Les experts et les représentants du Comité ont particulièrement apprécié la qualité du dialogue et la liberté de ton de leurs interlocuteurs. On peut regretter, en revanche, les aléas qui ont affecté le déroulement des entretiens relatifs à la formation des maîtres (*cf. infra*).

Le pré-rapport a été présenté devant le Comité le 16 juin 2005, et envoyé à l'université dans les jours suivants. Le 12 septembre 2005, une délégation du CNÉ, constituée des deux membres du Comité et du chargé de mission, s'est rendue dans l'établissement pour recueillir ses observations. Au terme d'un débat très constructif, et à partir d'un ensemble de compléments d'informations communiqués par l'établissement avec une remarquable promptitude, le rapport final a été élaboré et soumis au Comité pour adoption définitive le 6 octobre 2005.





# L'évaluation des choix stratégiques

---

## I - Le gouvernement et la gestion : une université en quête de cohérence et d'unité

### 1 - Un ensemble difficile à gouverner

Comme dans nombre d'universités où les entités ont durablement existé antérieurement à l'université, la segmentation facultaire nancéenne prend racine dans le passé. Née de la réunion de facultés créées au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et jouissant d'une certaine renommée, l'Université Nancy 2 s'efforce de surmonter une fragmentation à la fois culturelle et institutionnelle pour fédérer l'établissement autour d'objectifs communs. On verra que ce souci n'est pas récent et que l'université progresse lentement mais de façon continue dans cette voie.

L'Université Nancy 2 apparaît en effet comme un ensemble institutionnel constitué d'un grand nombre de composantes de taille inégale (16 composantes dont 8 UFR et 8 instituts, 12 services centraux et communs), composantes elles-mêmes parfois divisées en départements : comme le souligne le rapport d'évaluation interne, "cette atomisation peut être un frein à la mise en œuvre de procédures et de projets".

Depuis 1994, date de la dernière évaluation, la structure de l'université s'est peu modifiée : un IUT de plein exercice a vu le jour à Épinal, mais le reste est demeuré en l'état. La fonctionnalité du découpage des UFR n'apparaît pourtant pas clairement, notamment dans l'ensemble Lettres et sciences humaines, scindé en 5 UFR : on peut s'interroger par exemple sur la pertinence du rapprochement entre la musique, l'histoire et la géographie, alors que les lettres, les sciences du langage et la connaissance de l'homme constituent des structures séparées. Au moment de l'évaluation externe, les regroupements ne semblaient pas encore à l'ordre du jour, même si la mise en œuvre du LMD portait en germe, comme pour la plupart des établissements, des promesses de rationalisation, avec l'introduction d'une logique de "domaines" susceptible de faire éclater les périmètres actuels des UFR et des instituts.

## 2 - La volonté pérenne de faire émerger une cohésion

Malgré les difficultés, l'Université Nancy 2 affiche une volonté persistante de tendre vers la notion d'établissement, avec le souci constant de dépasser les clivages disciplinaires.

### Des constats lucides

Ces dix dernières années, on observe une continuité dans le discours et dans le projet, et tous les textes qui jalonnent l'histoire récente de l'université évoquent ce cheminement : on retiendra ce qu'en disent la première évaluation du CNÉ en 1994, le document *Éléments pour une analyse prospective sur l'Université Nancy 2* en 2000 (rapport destiné à éclairer la préparation du contrat quadriennal suivant), et le rapport d'évaluation interne rédigé en 2004.

Le premier rapport du CNÉ, en 1994, faisait état de la volonté de cohésion et d'unité manifestée par la présidence de l'université : *"L'équipe présidentielle, active et compétente, s'attache à privilégier l'intérêt général (...), mais tous ces efforts n'ont pas pour autant emporté l'adhésion de toutes les composantes"*. Le même texte dénonçait *"les effets pervers de l'insularité des composantes"* et *"les regrettables absences de concertation et de coopération"*.

En 2000, le document *Éléments pour une analyse prospective sur l'Université Nancy 2* dresse le portrait d'une université où *"la cohérence est problématique du fait du maintien de fortes spécificités disciplinaires et de particularismes de site"*. Le même texte fait état du manque d'harmonisation interne des outils de gestion et d'évaluation, de la définition floue et contestée des niveaux de responsabilité, et de l'excès de distance entre les services de la présidence et les composantes. Par ailleurs, *"la carte des UFR et des campus n'est pas considérée comme optimale"*.

Les résultats de l'évaluation interne réalisée en 2004 mettent encore en lumière la lourdeur et la complexité de la structuration interne, la nécessité de réfléchir aux circuits de décision, la difficulté de développer une mixité disciplinaire, même si l'on peut considérer l'intérêt manifesté pour les projets structurants tels que la Maison de la recherche, le LMD ou ARTEM comme une réelle avancée sur le chemin de l'interdisciplinarité et donc de la notion d'établissement.

### Une antériorité en matière d'évaluation interne

Lorsque l'université engage une démarche prospective en 2000, *"cadre général pour orienter l'action"* et *"moyen de mobiliser les personnels et les étudiants"*, elle s'inscrit dans un véritable exercice d'évaluation interne. Cette réflexion, conduite sur le long terme (elle se veut à échéance des deux contrats quadriennaux suivants), repose sur un travail d'analyse et de synthèse des données, appuyé sur la consultation du plus grand nombre possible d'acteurs.

Les solutions imaginées pour remédier aux défauts constatés en termes de pilotage vont servir de trame à l'action de l'université dans les années qui suivent.

Il s'agit d'amorcer un double mouvement de centralisation/décentralisation qui doit à la fois restaurer le centre dans son rôle d'impulsion et d'animation, et redonner de l'initiative et des responsabilités aux composantes, notamment en leur confiant la gestion de proximité. Les services centraux doivent développer leur fonction de conseil et de service, de soutien aux initiatives et de mise en valeur des actions pour se rapprocher des composantes. Il s'agit encore d'affirmer plus nettement les niveaux intermédiaires de gestion et de conforter les responsabilités logistiques des campus.

La "*mise en place de procédures d'évaluation et d'auto-évaluation précises et régulières*", affirmée comme une nécessité, doit s'appuyer sur la montée en puissance d'un service statistique destiné à devenir un "*service d'études, de suivi et de prospective*" et sur "*le développement des applications informatiques nationales*".

En termes de moyens, la réduction des disparités et inégalités internes à l'université doit se traduire par des procédures facilitant les redéploiements de personnels enseignants et IATOS. Il apparaît également opportun de développer les services centraux et ceux des campus, de réfléchir au mode de répartition des heures complémentaires, de faire évoluer les procédures d'attribution des moyens et de favoriser leur mise en commun. Cette politique doit s'accompagner d'une gestion prévisionnelle des emplois, et d'un plan de formation des personnels.

### 3 - Des intentions aux mesures

Même si le contexte a considérablement changé, les pistes esquissées dans cette démarche prospective ont jeté les bases d'un projet stratégique qui inspire encore l'action de l'université en matière de pilotage et de gestion, et dont les principales mesures ont été reprises dans le contrat 2001-2004.

#### Les traductions dans le domaine financier et budgétaire

- *Les acquis : d'incontestables progrès dans la méthode*

L'université estime avoir d'ores et déjà amélioré son fonctionnement dans le domaine de la politique budgétaire et financière, sur un certain nombre de points fondamentaux.

La mise en place d'une politique d'amortissement est bien réelle, même si elle ne peut pas encore s'appuyer sur un inventaire exhaustif des biens. Mais cette opération d'inventaire est engagée et aboutira à coup sûr avant la fin du contrat quadriennal.

La centralisation des heures complémentaires s'est accompagnée de la création d'une commission *ad hoc* issue du CA, qui travaille à partir de tableaux de comparaison entre charges d'enseignement, telles qu'elles se déduisent des règles d'organisation des services d'enseignement arrêtées par le CA, et le potentiel horaire affecté à chaque composante.

On observe la préfiguration d'un véritable service de contrôle de gestion, rendue indispensable par la mise en œuvre de la LOLF. Le service de suivi de gestion résulte d'une extension des activités du service de statistique. Chargé d'alimenter la réflexion des commissions Budget et Redéploiements, il participe à l'élaboration de la lettre de cadrage. Son rôle est complémentaire de celui du service financier central.

Une partie de la fonction financière a été déconcentrée. C'est ainsi que les composantes et les services de site exécutent leur budget en prenant en charge la totalité de la procédure de mandatement. Dans ce contexte, les services financiers centraux sont perçus par les composantes comme une structure d'appui et d'expertise efficace, disponible et compétente.

Agence comptable et services financiers de l'ordonnateur ont été séparés. L'agence comptable a ainsi pu se recentrer sur ses missions propres. C'est ainsi que la chaîne des visas a pu être repensée, et les procédures notablement allégées. L'agence comptable consacre toute sa compétence à la gestion de la trésorerie, et obtient en ce domaine des résultats tout à fait remarquables (les intérêts des placements réalisés représentent la totalité des dépenses de viabilisation immobilière de l'université !). Elle a pu enfin mettre en place, dans des délais étonnamment courts, la politique d'immobilisation.

L'université a également réduit à 3 le nombre annuel de DBM (décisions budgétaires modificatives), et a ainsi amélioré sensiblement la lisibilité de son exécution budgétaire. Mais on verra qu'elle n'en a pas pour autant amélioré la qualité de la prévision budgétaire.

La mise en réserve des crédits inutilisés apparaît davantage comme un artifice de présentation comptable que comme une réelle remise en cause de la situation.

- *Les ambitions*

Pour aligner sa gestion financière sur les principes sous-tendant la LOLF, on vient de voir que l'université a commencé à mettre en place un contrôle de gestion. Elle a également engagé une action commune avec les deux autres établissements nancéens visant à définir un certain nombre d'indicateurs. L'établissement manifeste, par ailleurs, l'intention de se doter d'un système d'information, à partir de l'outil "entrepôt de données" développé par l'AMUE. Il est, enfin, prévu de développer une comptabilité analytique, pour disposer d'un véritable budget global, intégrant l'ensemble des dépenses et des recettes.

D'une façon générale, elle souhaite faire de sa politique de gestion financière un véritable outil de management par objectifs.

- *Limites et faiblesses*

Le contenu des DBM continue à révéler la mauvaise qualité des prévisions budgétaires. Le montant des crédits non employés par les différentes composantes, rapporté au crédit ouvert, est tout à fait important, dépassant 50 % dans certaines d'entre elles. En ce sens, les progrès en matière de cohérence entre les prévisions et l'exécution budgétaire relèvent aujourd'hui plus de la forme et de la méthode que de la réalisation effective.

Le service financier souffre d'un véritable problème d'identification : ainsi, selon les documents, il est soit "le service central des affaires financières", soit "le service financier des services centraux". Le flou de la dénomination reflète sa difficulté de positionnement depuis sa séparation d'avec l'agence comptable.

Les réserves de l'établissement, importantes en masse, sont en réalité constituées de la somme des réserves des composantes. La difficulté avec laquelle le président a obtenu de son Conseil d'administration l'autorisation de prélever sur les réserves pour financer l'opération immobilière de la MSH en atteste. Autre indice, on discute chaque année de la gestion des reports, au moment de la procédure d'élaboration du budget.

- *Pour conclure*

Bien que l'université dispose désormais d'outils comme la commission du budget du Conseil d'administration, et du service de suivi de gestion, qui lui permet de faire de la procédure budgétaire un véritable levier politique, elle est encore largement enfermée dans un fonctionnement facultaire. Il est vrai que les membres de la commission ne se sentent pas réellement associés à l'acte même de construction du budget, mais plutôt consultés sur des choix préétablis. Par ailleurs, on ne dispose pas encore d'assez de recul pour juger des effets du service de suivi de gestion.

### **Un réel investissement en matière de ressources humaines**

L'Université Nancy 2 a fait de la politique de gestion des ressources humaines l'un des axes forts de sa politique de développement.

- *Une politique de redéploiement des emplois d'enseignants*

En ce qui concerne les emplois d'enseignants et d'enseignants-chercheurs, elle a pris la mesure des marges offertes par les nombreux départs en retraite qui se produiront à partir de la période 2009-2010. Elle s'est mise en situation de les exploiter en se dotant d'une commission *ad hoc*, chargée d'éclairer les décisions que devra prendre l'établissement en matière de redéploiement d'emplois. D'ores et déjà, elle fait preuve de sa capacité à rationaliser de façon optimale ses postes vacants d'enseignant, en les offrant aux ATER et aux enseignants invités ou associés.

- *La mission Ressources humaines (MRH) : une nouvelle dynamique de gestion des IATOS*

La mission Ressources humaines a incontestablement donné un élan à la politique de l'établissement en matière de gestion des ressources humaines IATOS. Cette dynamique a permis de mettre en œuvre l'ARTT localement, en préservant le climat social et en familiarisant les membres de la communauté à ces problématiques, préparant ainsi le terrain pour la mise en œuvre, qui sera délicate, des nouvelles procédures d'évaluation et de notation.

Le travail réalisé justifie le soutien politique fort et renouvelé dont la MRH bénéficie de la part de l'équipe de direction de l'université. L'ampleur et la qualité des négociations organisées par la MRH ont fait de ces problématiques de gestion du temps et des conditions de travail, de véritables outils de fédération des personnels, et de construction d'une culture d'établissement.

L'université a fait le choix de travailler sur les conditions de travail des personnels IATOS, puis sur la gestion de leur carrière, en créant une mission des ressources humaines distincte du service du personnel. Option commune aux trois universités nancéennes, la séparation entre la gestion administrative du personnel et la gestion de la personne au travail, dans son service, sa pratique, son métier et son environnement professionnel, sanctionne la différence d'approche entre les deux missions, ce qui n'empêche ni les complémentarités, ni le dialogue. Mais n'a-t-elle pas pour revers de laisser au service administratif compétent la seule gestion du quotidien ? Elle a pu aussi donner aux représentants du personnel, à la CPE de l'université, le sentiment d'être dépossédés de leur rôle.

La décision de mettre en place un dispositif de gestion automatisée du temps par un logiciel local (AGATTE) répond à une demande majoritaire des personnels. Il n'est cependant pas certain que les inconvénients potentiels en aient été mesurés. Par exemple, il n'est pas aisé pour un responsable administratif de campus de contrôler les horaires des personnels administratifs et techniques qui exercent dans des structures, comme les laboratoires et les UFR, au sein desquelles il n'a pas de pouvoir hiérarchique. On sait aussi que cette gestion du temps, individualisée à l'extrême, peut produire des comportements très individualistes, voire produire des effets démobilisateurs.

#### **Une réelle avancée en matière de politique immobilière**

- *Les acquis*

Le "carnet de santé" établi par le service est indiscutablement un outil précieux. Il permet à l'université de s'appuyer sur une bonne connaissance de son patrimoine.

La décision de confier la maintenance "curative" et le petit entretien aux services de site et aux composantes garantit une réactivité efficace et confère à ces services une incontestable légitimité aux yeux des composantes.

Enfin, la décision de préserver un traitement centralisé de la gestion financière des fluides assure l'établissement d'une maîtrise certaine de ses dépenses dans ce secteur, gros consommateur de moyens.

- *Les faiblesses*

Le transfert de propriété, qui accompagnera inévitablement la globalisation des moyens et que devrait à court terme permettre la LOLF, obligera les universités à se doter de réelles compétences tant en matière de maîtrise d'ouvrage que de maîtrise d'œuvre, perspective à laquelle l'université paraît mal préparée.

Par ailleurs, le transfert d'une partie non négligeable de la maintenance aux services de site n'a pas eu comme contrepartie la mise en place d'un système efficace d'information : ainsi le "carnet de santé", dont les responsables ne sont plus systématiquement informés des opérations d'aménagement de locaux engagées par les sites ou les composantes, n'est plus mis à jour régulièrement.

Le service technique n'est qu'un prescripteur parmi d'autres, qui ne parvient pas toujours à faire valoir ses arguments techniques contre les souhaits d'aménagement exprimés par les composantes.

#### **4 - L'émergence de projets structurants dans l'espace régional : le LMD, la MSH et ARTEM**

Comme on le verra de façon plus détaillée dans la suite du rapport, l'Université Nancy 2 est engagée dans plusieurs projets à caractère interuniversitaire :

- la construction d'une offre de LMD commune à l'ensemble des universités lorraines ;
- le projet d'une Maison des sciences de l'homme et de la société lorraine, avec l'Université de Metz ;
- le projet ARTEM, qui conjugue sciences de la matière, management et beaux-arts et qui implique l'INPL, l'Université Nancy 2 et l'École des beaux-arts.

Ces projets qui engagent des institutions différentes ont comme caractéristique de fédérer des énergies internes à l'université.

##### **La construction d'une offre de LMD commune à l'ensemble des universités lorraines**

La perspective du LMD, celle de l'harmonisation de l'espace universitaire et scientifique européen, et la nécessité qui en découle d'acquiescer une visibilité à l'échelle européenne, mais aussi la création récente, au Luxembourg, d'une université calquée sur le modèle anglo-saxon, disposant de moyens importants et affichant des objectifs ambitieux, ont imposé des rapprochements entre les universités lorraines pour constituer, dans le cadre régional, un ensemble suffisamment vaste et performant pour avoir sa place dans ce nouveau contexte. Il est évident également que la baisse prévue des effectifs étudiants en Lorraine a été un facteur déterminant du rapprochement. Ce mouvement témoigne d'un apaisement considérable des tensions historiques entre Nancy et Metz.

Dans un souci d'harmonisation, les universités lorraines ont décidé de demander, au niveau de la mention, la cohabilitation de leurs masters, chaque spécialité pouvant avoir une cohabilitation propre avec une autre université. Elles ont également choisi de maintenir dans chaque site la formation de la première année de master, de répartir la deuxième année de formation selon les flux d'étudiants, les disponibilités locales en enseignants-chercheurs et les axes de recherche des laboratoires.

Une opération de concertation a engagé toutes les universités lorraines pour une exploitation maximale de toutes les forces en présence et pour la création de synergies nouvelles.

C'est ainsi que les quatre universités lorraines ont présenté au Ministère un projet d'offre de formation commune. Cet acte a été scellé lors d'une réunion de l'ensemble des conseils d'administration à Pont-à-Mousson, le 29 janvier 2004, en présence du recteur.

Pour autant, le LMD a donné une ampleur nouvelle à des collaborations antérieures : l'existence d'écoles doctorales communes, en sciences d'une part et en droit, économie et gestion d'autre part, avait jeté les bases sur lesquelles allaient s'élaborer ultérieurement des projets de masters communs.

En préambule de son projet d'établissement 2005-2008, l'université présente une offre de formation renouvelée dont l'importance reflète la pluridisciplinarité de l'établissement, et où le souci de l'adéquation avec les débouchés professionnels demeure très central. En outre, elle annonce à terme "un changement organisationnel important" découlant de la mise en œuvre de la nouvelle logistique des diplômes induite par le LMD, et de l'inadaptation du cadre traditionnel offert par les UFR.

## La MSH et ARTEM

On se reportera ci-après à la partie intitulée "La recherche : comment relever le défi de l'attractivité ?".

### 5 - les fragilités du dispositif

#### Quelle pérennité au-delà des hommes ? La configuration particulière de l'équipe présidentielle

Il est singulier que cette université à dimension tertiaire ait choisi pour la représenter une personnalité qui n'appartient pas à l'un de ses champs disciplinaires traditionnels : le président actuel, qui est physico-chimiste, a l'avantage de la neutralité disciplinaire, ce qui lui a sans doute permis de créer le climat d'apaisement nécessaire à l'émergence d'une forme minimale de consensus. Pour autant, on doit s'interroger sur la pérennité d'un système qui s'est tissé autour d'un homme.

Le président s'appuie essentiellement sur la vice-présidente du CEVU et sur la secrétaire générale. En conséquence, le vice-président du CA est dépourvu des responsabilités habituelles de la charge, notamment en matière de budget et de moyens. Il assume un rôle "d'accompagnement" du président, alors qu'il existe un vice-président "fonctionnel" chargé du budget. On constate d'ailleurs que les acteurs sont multiples autour de la fonction budgétaire (vice-président, commission des moyens, responsables des services financiers et de la lettre de cadrage budgétaire). Si cette organisation complexe permet au président seul (ou à son équipe de proximité) de maîtriser la complexité de l'ensemble et de renforcer son pouvoir, il n'est pas certain en revanche que la compréhension, la lisibilité, voire la maîtrise du processus budgétaire en soient facilitées.

L'équipe présidentielle, constituée de 6 vice-présidents (3 VP statutaires, 3 VP "fonctionnels") et de 6 chargés de mission, apparaît comme une équipe étoffée. Néanmoins, certains chargés de mission ont un périmètre d'intervention très limité et accompagnent les dossiers plus qu'ils ne les pilotent. Leur articulation avec le reste de la structure ne paraît pas toujours très claire.

Par ailleurs, malgré son importance avérée, la dimension internationale n'occupe pas une place visible dans l'organisation politique de l'université : les relations internationales sont actuellement confiées à un chargé de mission. S'il appartient à l'université de choisir si elle crée ou non un poste de vice-président dévolu aux relations internationales, elle doit cependant veiller à ce que la coordination nécessaire à une véritable politique internationale soit constamment assurée.

Respecté et apprécié par l'ensemble de son équipe, reconnu pour ses qualités relationnelles, le président est parvenu à instaurer un véritable climat de confiance dans l'université. Néanmoins, le pouvoir est très concentré sur le président et son équipe restreinte. La complexité des procédures et une faible densité organisationnelle liée à la multiplicité des acteurs et à leur manque de pilotage, renforcent le pouvoir du président, qui se retrouve dans le rôle d'un arbitre incontournable.



### Une distance persistante à l'égard des composantes

Situation peu fréquente, les IUT sont très bien intégrés à l'université et apportent un soutien actif à la politique du président. En revanche, les relations demeurent plus distantes avec les UFR. Bien qu'invités au Conseil d'administration, les directeurs d'UFR s'estiment insuffisamment associés au pilotage de l'université. L'assemblée des directeurs de composante se réunit deux à trois fois par an, mais, comme le souligne le rapport d'évaluation interne, aux dires de certains directeurs, ces réunions ne sont ni suffisamment fréquentes, ni toujours très efficaces, compte tenu du grand nombre de participants.

Si une politique peut et doit être pensée au niveau de la présidence, elle doit impérativement s'appuyer sur les relais que constituent les directeurs de composante. Cette implication paraît d'autant plus nécessaire que l'éclatement géographique des structures comporte des risques de satellisation de la vision politique.

### Le malaise des cadres administratifs

- *La question de l'organigramme*

Un certain nombre de cadres attendent que l'opération engagée par la MRH de définition de fiches de service et de poste débouche sur l'élaboration de l'organigramme, ce qui constitue un inquiétant renversement de perspective. L'élaboration de ces fiches est une démarche ascendante, alors que la définition d'un organigramme renvoie, en principe, à la vision que se fait la direction de l'organisation la plus adaptée à la réalisation de ses objectifs politiques. Un véritable quiproquo s'est ainsi installé, les cadres administratifs attendant de l'équipe de direction qu'elle définisse leurs missions, et l'équipe de direction attendant des agents qu'ils se situent dans l'institution.

- *La situation confuse des responsables des services de site*

La création des services de site est une heureuse initiative en ce qu'elle rapproche les actes de gestion courante des utilisateurs. Mais avoir imposé à ces services une direction bicéphale (un responsable administratif et un enseignant-chercheur élu) ne permet cependant de les définir ni comme des structures décentralisées de services centraux, ni comme des fédérations mutualisantes de composantes<sup>1</sup>.

---

1 Des mesures récentes tendent à clarifier le positionnement du responsable administratif de campus : les personnels administratifs des secrétariats d'UFR sont dorénavant placés sous son autorité. Parallèlement, une réflexion est menée sur la possibilité d'élargir les compétences du directeur du campus en termes de pédagogie, de finances et de gestion des personnels IATOS.

## II - Les enjeux de la formation : concilier missions traditionnelles et diversification des débouchés professionnels

### 1 - Une volonté affichée de lutter contre l'échec

Le public accueilli à l'Université Nancy 2 se caractérise par l'hétérogénéité des bacheliers et des milieux dont ils sont issus. En moyenne socialement plus défavorisés que dans les autres universités de même type, les étudiants sont plus nombreux en premier cycle.

Les titulaires d'un bac technologique ou professionnel, dont une très petite minorité parvient à la réussite, abandonnent massivement. Ce phénomène touche aussi les bacheliers des séries littéraires, mais dans une moindre mesure.

L'intégration dans la vie universitaire et l'acquisition d'un degré satisfaisant d'autonomie sont apparues à l'université comme l'une des premières conditions de la réussite.

### L'information et l'orientation : la nécessité de resserrer les contacts avec l'enseignement secondaire

Les relations avec les lycées pâtissent du fonctionnement insuffisant du DALLES (dispositif académique de liaison lycées - enseignement supérieur), qui peine à organiser les contacts avec les lycées, faute d'une implication suffisante du rectorat et des proviseurs, ces derniers étant toujours tentés de privilégier les filières post bac (STS et CPGE), et enclins à se méfier des filières universitaires non sélectives. En revanche, le service commun universitaire d'information et d'orientation (AIDE) organise avec efficacité une journée "portes ouvertes", intitulée *Les clés de la réussite*, qui permet aux lycéens de visiter l'ensemble des sites de l'université, d'assister à un cours de droit ou d'économie, ou encore d'assister à une conférence du président.

AIDE propose, par ailleurs, de nombreux services aux étudiants et dispose aussi d'un site internet, "Cyber Fac Emplois", qui regroupe offres de stage et d'emploi, mais n'assure pas un suivi des offres.

### Un bon dispositif d'intégration : la semaine de rentrée

Mise en place à la rentrée 2003 pour faciliter l'intégration des nouveaux venus, la semaine de rentrée se déroule sur le campus Lettres. Pris en charge par des tuteurs à raison de 30 par groupe, les étudiants font connaissance de l'université à travers la visite de différents services, et lors de réunions pédagogiques de rentrée où leur sont présentés enseignements et unités de découverte. Malgré la lourdeur des procédures d'inscription, le dispositif est très apprécié des entrants qui connaissent ainsi une intégration plus facile.

On regrettera donc que la semaine d'accueil ne soit pas encore généralisée<sup>1</sup> sous cette forme à l'ensemble des campus, et que la découverte de l'université se limite en fait, pour les étudiants, à un seul campus.

---

<sup>1</sup> La semaine d'accueil est généralisée depuis la rentrée 2005.

### **Une mesure phare : la réduction du nombre d'étudiants par groupe de TD**

Les modalités pratiques en ont été laissées à l'appréciation des responsables pédagogiques des DEUG concernés. Si l'allègement des groupes a eu pour effet, dans certaines disciplines, de faire reculer taux d'échec et abandons, dans tous les cas, les conditions de travail se sont améliorées pour les étudiants comme pour les enseignants.

Alors qu'elles accueillent de gros effectifs, deux filières ne sont pas concernées : le droit, qui bénéficiait déjà d'une taille de groupe de TD limitée à 35 étudiants ; la psychologie, où la démultiplication des groupes se heurte à la faiblesse du potentiel enseignant. Cette opération emblématique de la politique de lutte contre l'échec, très soutenue par la vice-présidente du CEVU, est digne d'être poursuivie.

D'autres dispositifs méritent d'être évoqués : remise à niveau au deuxième semestre pour ceux qui sont en échec, projet professionnel obligatoire réalisé avec le concours des conseillers d'orientation, réorientation en DUT.

### **Le tutorat : une disposition qui a fait ses preuves**

Reconduit dans le projet d'établissement 2005-2008, le tutorat est une pratique ancienne à l'Université Nancy 2, laquelle a mis en place 70 tuteurs sous la conduite d'un responsable du tutorat chargé d'impulser une dynamique et de favoriser les échanges d'expériences à l'échelle de l'établissement. Les mêmes tuteurs assurent accueil, accompagnement, aide aux apprentissages, permanences à thème, selon une organisation qui peut différer d'une filière à l'autre.

### **L'université se dote d'outils de suivi des publics étudiants<sup>1</sup>**

L'université comptait deux services en charge de collecter des données sur les étudiants : le service de scolarité générale, qui établissait les statistiques, l'observatoire de l'insertion professionnelle, rattaché au service commun AIDE, qui effectuait des enquêtes sur le devenir des diplômés. En concomitance avec la désignation d'un vice-président chargé de l'évaluation, l'observatoire vient d'être rattaché au CEVU et chargé d'une mission sur la mise en place du LMD, notamment en première année de licence. Néanmoins, on ne sait pas encore quelle forme prendra ce rattachement au CEVU, et comment, à moyens constants, l'observatoire va pouvoir concilier ses nouvelles missions avec les anciennes.

---

<sup>1</sup> En 2005, l'Observatoire est rattaché à la scolarité centrale et piloté conjointement par le vice-président chargé de l'évaluation et le vice-président du CEVU.

## 2 - Des effectifs en baisse : comment enrayer le déclin ?

### Des évolutions contrastées qui cachent une stagnation

Entre 1997 et 2003, le nombre d'inscriptions principales a connu une stagnation. Ce constat a été masqué par des évolutions contrastées et irrégulières selon les cycles et les filières.

C'est ainsi que l'on constate une modification de la répartition par cycle, au détriment du second cycle et au profit du premier et du troisième.

Les filières technologiques courtes ont été particulièrement frappées par la désaffection des étudiants : en 2003, on en compte 11,4% de moins qu'en 1997. Les lettres et sciences humaines, secteur disciplinaire qui compte le plus grand nombre d'étudiants, ont perdu globalement 2,1% de leurs effectifs. En revanche, les disciplines juridiques et économiques comptent 6,5% d'étudiants supplémentaires et les formations scientifiques, très minoritaires dans l'université, connaissent un succès croissant grâce à l'informatique.

### Des perspectives démographiques défavorables

Nancy 2 recrute principalement dans trois départements (la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et la Meuse)<sup>1</sup>, dont la population devrait décroître en raison à la fois de la faiblesse de la fécondité, de la diminution continue depuis 1990 du nombre de femmes en âge de procréer, et d'un solde migratoire qui reste négatif. Le vivier de recrutement de l'université devrait accuser une baisse de 25% dans les 15 années qui viennent.

Pour contrecarrer les effets potentiels de ce déclin démographique en termes d'effectifs universitaires, l'université a choisi de développer les formations professionnalisées pour renforcer son attractivité.

## 3 - Le pôle économie et gestion : une vitrine de l'université

Stimulée par la proximité du centre financier du Luxembourg, l'agglomération nancéenne projette de faire de Nancy un pôle de tertiaire supérieur. La ville et les collectivités territoriales portent donc un intérêt particulier à la formation supérieure, notamment en gestion. Cet objectif renforce une tendance générale en France de croissance de la demande de formation en gestion, soit à titre principal, soit à titre complémentaire d'une formation initiale souvent scientifique.

En tant que disciplines, l'économie et la gestion concernent l'une et l'autre l'activité productive, l'emploi, la répartition du revenu gagné, mais leurs méthodes et leurs préoccupations diffèrent. Cependant, le socle de la formation en gestion est le plus souvent une formation en économie. Leur imbrication est donc forte : elle connaît sa plus claire expression en finance, où les deux disciplines développent des analyses communes. La formalisation mathématique et son expression informatique sont des instruments communs d'enseignement et de recherche pour l'économie et la gestion.

---

1 Millet (C.), *Des pôles lorrains attractifs pour les études supérieures*, INSEE Lorraine, n°226.

L'organisation des formations en économie et gestion à l'Université Nancy 2 illustre cette interpénétration de disciplines connexes. Mais elle porte aussi la trace de leur histoire, que manifeste une évidente fragmentation institutionnelle, même si les implantations actuelles donnent une bonne lisibilité à leurs spécialisations. De cette offre de formation multiple, les projets de LMD devraient unifier le développement.

#### Un ensemble qui se caractérise par sa fragmentation institutionnelle

- *L'offre de formation en gestion : une offre plus diversifiée que redondante*

L'IAE (Institut d'administration des entreprises) a en charge la préparation, au-delà de la maîtrise de Sciences de gestion, de diplômes d'université et de sept DESS. Une part importante de ses enseignements est destinée à un public déjà engagé dans la vie professionnelle. La gestion est également dispensée dans le cadre de l'UFR AES (cf. *infra*). Enfin, la MIAGE est préparée par l'UFR de Mathématiques et informatique.

La formation en économie est très visiblement l'apanage de la faculté de Droit, de sciences économiques et de gestion, qu'il s'agisse du DEUG, de la licence, de la maîtrise ou du doctorat. Une spécialisation reconnue en "finance" est marquée par la présence d'un IUP de Sciences financières, dont les formations sont orientées vers la banque et l'assurance. La finance est, dans l'organisation universitaire française, assez généralement partagée entre les sciences économiques et la gestion.

Les départements GEA et Techniques de commerce de l'IUT Nancy-Charlemagne et Techniques de commerce de l'IUT d'Épinal proposent également des formations en gestion.

Cette offre de formation multiple est plus diversifiée que redondante.

- *L'AES : un parcours original et valorisant*

L'AES a développé des formations conformes à sa pluridisciplinarité initiale, notamment en gestion des ressources humaines et administration locale. Nombre de ses anciens étudiants sont DRH, DRH adjoint ou cadre de l'administration territoriale et l'on peut estimer que l'AES, filière non sélective, est un succès.

L'une des difficultés de son développement, outre de sérieux problèmes de locaux, était de ne pas proposer de troisième cycle autre qu'un DESS Administration des emplois d'insertion. Ses responsables ont trouvé à l'IAE des formations de 3<sup>e</sup> cycle valorisantes pour leurs étudiants, et permettant dans le même temps à l'IAE d'élargir sa base de recrutement en formation initiale.

• *L'Institut commercial de Nancy : entre l'ICN École de management, école privée, et l'ICN article 33 de l'université*

Créé en 1905, l'Institut commercial de Nancy (ICN) présente l'originalité par rapport aux autres écoles de commerce, purs produits consulaires, d'être la création conjointe de l'Université et de la Chambre de commerce et d'industrie de Meurthe-et-Moselle. Il bénéficie donc d'une antériorité par rapport aux autres composantes de l'ensemble économie-gestion, en particulier dans les relations avec les collectivités territoriales.

L'ICN École de management, établissement privé, tire avantage de son appartenance au réseau des "grandes écoles de commerce", notamment grâce au recrutement de ses étudiants par un concours d'entrée commun.

Le règlement des relations entre l'Université Nancy 2 et l'ICN, établissement supérieur d'enseignement privé, est très récent, puisqu'il s'est traduit officiellement le 9 juin 2004 par une convention de rattachement. La formule institutionnelle actuelle, qui fait cohabiter deux entités, l'une régie par l'article 33, l'autre de statut privé, constitue une solution à une situation qui était devenue conflictuelle, et les acteurs se placent désormais dans une dynamique de collaboration.

### Une bonne lisibilité des implantations

Si l'économie est enseignée à la faculté de Droit, de sciences économiques et de gestion, implantée sur le campus Carnot-Ravinelle, la gestion est présente à la fois sur le pôle lorrain de gestion et sur le campus Carnot-Ravinelle, deux sites proches l'un de l'autre. L'image de l'économie et de la gestion est liée à celle de leur institution fondatrice : l'École de commerce pour la gestion, la faculté de Droit pour l'économie.

Le pôle lorrain de gestion regroupe l'ICN, l'IAE, les enseignements et une partie de la recherche en mathématiques et informatique en relation avec la gestion, tout particulièrement la MIAGE. Le campus Carnot-Ravinelle abrite, dans des bâtiments distincts, l'UFR de Sciences économiques avec la licence et la maîtrise Économie et gestion de l'entreprise, ainsi que l'IUP de Sciences financières et l'UFR AES.

Les formations assurées dans les deux pôles proposent des parcours différents, qui permettent à des étudiants en formation initiale ou déjà engagés dans la vie professionnelle d'accéder à des carrières du tertiaire supérieur. Les étudiants en formation continue sont accueillis à l'IAE.

Pour appuyer le développement de Nancy comme pôle du tertiaire supérieur, la Ville soutient le projet ARTEM, qui prévoit de rassembler sur un même site, le site Molitor, une grande école scientifique (l'École des mines), une grande école d'art (l'École nationale supérieure des beaux-arts) et une grande école de commerce (l'ICN École de management). L'IAE et l'ICN "article 33" figurent également parmi les institutions dont la présence est prévue sur le nouveau campus.

L'AES, très à l'étroit dans les locaux du campus Carnot-Ravinelle, pourrait ainsi s'implanter dans les locaux actuels du pôle de gestion et l'UFR Mathématiques et informatique y développer ses installations.

Cette dynamique des localisations s'est appuyée sur le développement de collaborations, dont l'offre actuelle de formation et plus encore les projets dans le cadre du LMD permettent de préciser les contenus.

### Des projets de LMD porteurs de cohérence<sup>1</sup>

Tels qu'ils ont été présentés dans la phase initiale de la procédure d'habilitation du LMD, les projets des différentes unités d'économie et de gestion contribueraient à unifier le potentiel local autour de formations bien identifiées. La recherche de cohérence dans les cursus a permis de surmonter les concurrences locales traditionnelles et, au niveau des masters, des collaborations ont été prévues avec l'Université de Metz.

À terme, un tel processus pourrait conduire à certaines simplifications institutionnelles au sein de l'Université Nancy 2. Dans un premier temps, les collaborations envisagées laissent entrevoir une dynamisation du potentiel existant. On prendra deux exemples pour illustrer le propos.

La participation de l'UFR AES au master Sciences des organisations et du management<sup>2</sup> lui permettrait de placer ses étudiants dans un programme de formation dont le niveau master (surtout la deuxième année) aurait plus de visibilité. La continuité rendue possible avec les actuels DESS de l'IAE donnerait plus de visibilité aux débouchés en gestion de cette formation et stabiliserait le recrutement en formation initiale de l'IAE. L'un des autres avantages du projet est de clarifier le positionnement des départements de gestion des IUT, qui déboucheraient sur la licence Sciences des organisations et du management<sup>3</sup> et éventuellement sur le master correspondant.

Le projet Droit, économie, finance<sup>4</sup> prend en charge la dimension "finance" d'une partie des économistes de Nancy 2 et développe également la formation droit/économie qui constitue, avec l'économie appliquée, une grande partie des débouchés actuels des étudiants de cette discipline.

La mise en place du LMD et celle du projet ARTEM ont été propices à une restructuration des enseignements et de la recherche en économie et en gestion. Cette occasion a été saisie par la génération actuelle de responsables, confrontés à une offre de formation composée de strates successives, qui s'étaient constituées en réponse à des problèmes de structures et de personnes, réglés par la récente convention.

## 4 - Les technologies de l'information et de la communication : un domaine d'excellence

L'université présente depuis plusieurs années une avancée significative dans le domaine des TIC grâce à des services aux missions complémentaires : le CRI (Centre de ressources informatiques) ; la CEFOD (Cellule de formation ouverte et à distance), qui permet une politique concertée de développement de la formation et de l'enseignement ouvert et à distance à l'aide des TICE ; le CTU (Centre de télé-enseignement universitaire), spécialisé dans la formation en langues ; le Vidéoscop, centre de production multimédia de l'université, dont la reconnaissance est nationale et internationale.

---

1 Comme nous l'avons indiqué précédemment, la configuration du LMD et les intitulés des domaines après négociation avec le ministère ne sont plus tout à fait identiques à ce que l'université avait initialement proposé.

2 La mention s'intitule désormais "Sciences du management et administration".

3 Il s'agit de la licence Droit, économie, gestion, mention Sciences de gestion.

4 L'intitulé du domaine est "Droit, économie, gestion".

La structure politique mise en place (désignation d'un vice-président chargé du développement et de la communication et de deux chargés de mission enseignants, l'un pour la formation ouverte et à distance, l'autre plus spécialement chargé d'assurer la cohérence d'ensemble des actions mises en œuvre sur les TIC) a permis un développement cohérent des actions en matière de TIC.

Les technologies de l'information et de la communication sont, en effet, un axe essentiel du développement de l'Université Nancy 2, et cette politique s'appuie sur un environnement de réseau haut débit généralisé à l'ensemble de l'établissement. L'université a systématisé l'usage de l'outil informatique pour l'ensemble des usagers (de l'inscription en ligne au cours en ligne) et la mise en œuvre des espaces numériques de travail. Elle a, en outre, été retenue pour l'expérimentation du C2i et, dans le cadre de l'appel d'offres "Université numérique en région", pour le projet UNIRE (Université numérique inter-régionale de l'Est), qui entend développer et déployer les services numériques pour les usagers et personnels.

De nombreux enseignants se sont engagés dans la mise en ligne de cours, et plusieurs composantes sont impliquées dans des campus numériques. L'université est active au sein de LUNO (Lorraine université ouverte), dispositif transversal de formation continue qui offre plus de dix mille heures de formation accessibles *via* le web. Elle participe aussi à iLUNO, labellisé campus numérique français, qui constitue une extension de LUNO vers les pays de l'Est.

Le CTU de Nancy 2 est porteur du campus numérique Langues-U, conçu pour répondre aux besoins des établissements français en matière de préparation au CLES (certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur). Les interventions du Vidéoscop couvrent un large champ d'activités liées au multimédia : médiatisation des enseignements ; mutation des pratiques pédagogiques (contribution à la mise en place des campus numériques, visioconférences) ; diffusion des savoirs (les Amphis de France 5, Canal U, production de vidéocours), valorisation de la recherche ; actions engagées par l'établissement pour la communication et l'information ; conception, développement et gestion de nombreux projets européens ; missions de conseil, d'expertise ou de prestation de service.

On ne peut qu'encourager l'université à poursuivre dans cette voie.

## **5 - La formation des maîtres : un enjeu insuffisamment pris en compte**

L'évaluation récente de l'IUFM de Lorraine par le CNÉ a montré que les relations entre l'IUFM et ses universités de rattachement, pour cordiales et non conflictuelles qu'elles demeurent, s'étaient peu à peu vidées de contenu, se limitant à l'annexe financière annuelle d'une convention jamais renégociée malgré les intentions affichées. Structures fonctionnant au ralenti, instances de concertation en sommeil, raréfaction des universitaires dans les fonctions de responsabilité : l'ensemble fonctionne désormais comme si la formation des maîtres ne constituait plus un sujet de préoccupation pour les universités, alors même que les IUFM devraient revenir dans leur giron.

La région a longtemps vécu en autosuffisance, formant les maîtres dont elle avait besoin. Si elle n'attire pas des diplômés venus d'ailleurs, elle retient les siens. Les effets conjugués de la désaffection des candidats aux métiers de l'enseignement et de la conjoncture démographique hypothèquent désormais la reconstitution du vivier des enseignants.



Les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'expertise de la formation des maîtres à l'Université Nancy 2 permettent de se faire une idée de l'importance accordée à la question dans l'établissement : rendez-vous manqués et informations mal transmises, dont le centre et la périphérie se sont rejétés mutuellement la responsabilité. L'expert n'a donc pu rencontrer qu'une partie des interlocuteurs pressentis. Les étudiants ne se sont pas toujours déplacés. En outre, il n'a pas été possible d'appréhender les modalités concrètes de préparation des concours : aucune information solide n'a été communiquée sur les aspects méthodologiques, les devoirs, les concours blancs, les exercices pratiques.

Même si la formation des maîtres est unanimement considérée comme une mission essentielle de l'université, que la sensibilisation aux métiers de l'enseignement figure dans le contrat 2001-2004, ni les ordres du jour des conseils d'UFR, ni les procès-verbaux des conseils centraux ne portent témoignage d'une réelle préoccupation pour le sujet.

#### **La sensibilisation aux métiers de l'enseignement : les modules de préprofessionnalisation<sup>1</sup>**

Des modules de professionnalisation, destinés aux étudiants qui se préparent aux concours de professeurs des écoles, existent en première et en deuxième années de DEUG. Mis en place par l'IUFM et dispensés par des enseignants-chercheurs et des formateurs extérieurs, gérés jusqu'à une date récente par le service de la formation des maîtres, ils donnent généralement satisfaction aux étudiants. À l'inverse, le mode d'accès à ces formations est contesté : très demandées, elles ne peuvent accueillir l'ensemble des demandeurs, alors que leur suivi conditionne largement l'admission à l'IUFM.

En revanche, les unités d'enseignement contribuant à la polyvalence, qui doivent être prises comme unités de découverte en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres et correspondre à une matière enseignée à l'école élémentaire, ne connaissent pas le même succès ; elles semblent, en effet, davantage destinées à préparer le concours ultérieur, qu'à développer une approche de la profession à venir.

Un module de sensibilisation au professorat de l'enseignement secondaire est offert aux étudiants de 2<sup>e</sup> année de DEUG. Composée de cours magistraux et accompagnée d'un stage, la formation s'étend sur un semestre. Rien n'indique que les étudiants soient encouragés à la choisir.

Les guides d'UFR ne signalent pas ces modules, qui ne figurent que dans le livret établi par le campus Lettres.

Il n'existe pas de professionnalisation au niveau de la licence, ce que l'on peut regretter, dans la mesure où le choix professionnel devrait se préciser et se concrétiser à ce niveau de la formation.

---

<sup>1</sup> La situation a beaucoup évolué depuis le passage des experts en octobre 2004. Dans le cadre du LMD, un parcours "professorat des écoles" a été élaboré en licence. Les étudiants inscrits dans la quasi-majorité des licences ont la possibilité de choisir ce parcours, qui se décline en unités d'enseignement complémentaires. Une large information sur ce parcours a lieu lors de la semaine de rentrée. Ces unités d'enseignement, préparées en collaboration avec l'IUFM, seront affectées de points dans le barème d'admission à l'IUFM de Lorraine.

### Un service de la formation des maîtres mal connu des étudiants

Créé en partenariat avec l'IUFM, le service commun de la formation des maîtres, qui a pour mission à la fois de gérer les modules de préprofessionnalisation et d'assurer l'information des étudiants sur les modalités d'accès à l'IUFM, ne fonctionnait plus depuis plusieurs mois au moment du passage des experts. La gestion de plusieurs des modules était assurée par l'UFR Connaissance de l'homme.

Ce service, mal connu des étudiants, s'adresse uniquement à ceux qui préparent le professorat des écoles ou le professorat de l'enseignement technique, les concours de l'enseignement secondaire général demeurant l'apanage des UFR concernées.

### L'accès à l'IUFM : les dérives de la régulation

Les critères qui régulent l'accès à l'IUFM des candidats au concours de professeur des écoles favorisent les scientifiques, qui bénéficient du même contingent d'accès pour un nombre de candidatures moindre. Ils privilégient aussi la qualité des cursus, leur durée, la motivation des candidats, la place de la "préprofessionnalisation" ainsi que leur intérêt pour les activités péri ou parascolaires. Cette régulation, qui a des effets en termes d'orientation des étudiants, écarte un grand nombre d'étudiants de lettres et de sciences humaines. Conjuguée à l'extrême limitation des redoublements, la sévérité de cette régulation renforce le recours aux voies parallèles, et finit par écarter du métier d'enseignant des étudiants motivés, ce qui est particulièrement fâcheux dans une conjoncture où le métier d'enseignant n'attire plus autant, en particulier dans le secondaire.

### Les concours de l'enseignement secondaire : la crise des vocations

En effet, si les effectifs des candidats à l'agrégation connaissent une certaine stabilité, les candidatures au CAPES enregistrent une décreue très spectaculaire. Cette baisse, que l'on estime à 35% en moyenne depuis 2001, affecte en particulier l'anglais (-60%), l'allemand (-50%), et l'histoire-géographie (-40%).

#### • *Un contexte défavorable*

Ce phénomène résulte des effets conjugués de la réduction du nombre de postes mis au concours, de la dégradation de l'image de l'enseignement secondaire, de la diversification des débouchés, de la dimension nationale du recrutement qui implique souvent une mobilité (ce qui fait préférer le professorat des écoles), de la baisse des effectifs et des diplômés de licence entre 1999 et 2003.

#### • *Des résultats globalement honorables*

Pour autant qu'on puisse en juger au vu des quelques informations disponibles, il est possible de dire que les conditions de préparation des concours laissent l'impression d'une certaine improvisation : emplois du temps organisés au mois, sans prévision possible sur le semestre ; difficulté pour renouveler le recrutement des volontaires ; enseignements souvent communs au CAPES et à l'agrégation d'une même discipline.

Les résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP sont bons, voire très bons dans certaines filières, plus décevants dans d'autres. Les performances à l'agrégation sont, elles aussi, variables dans le temps et inégales suivant les disciplines, et les effectifs souvent très modestes.

Les statistiques fournies par l'université ne recoupent pas celles qui proviennent de l'IUFM <sup>1</sup>.

### Résultats aux CAPES, CAPET et CAPLP entre 2002 et 2004 à l'Université Nancy 2

Disciplines	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Effectif	Admis	Taux de réussite	Effectif	Admis	Taux de réussite	Effectif	Admis	Taux de réussite
<b>CAPES</b>									
Philosophie	5	0	0% 3,6%	9	0	0% 4%	12	0	0% 2,8%
Lettres modernes	70	29	41% 26,9%	52	18	34,6% 31,8%	62	26	41,9% 28,8%
Lettres classiques	14	7	50% 45,6%	13	3	23,1% 43,6%	19	5	26,3% 34,7%
Italien	32	4	12,5% 9,2%	28	0	0% 10,1%	31	2	6,5% 7,5%
Espagnol	64	14	21,9% 27,3%	54	14	25,9% 24,1%	48	4	8,3% 14,1%
Allemand	15	6	40% 19%	15	6	40% 21,9%	14	2	14,3% 15,7%
Anglais	41	25	61% 28,5%	34	14	41,2% 31,7%	40	11	27,5% 20,1%
Éducation musicale	26	19	73,1% 52,4%	17	8	47,1% 48,1%	16	8	50% 26,7%
Histoire-Géographie	94	32	34% 15,7%	75	25	33,3% 17,1%	84	19	22,6% 15,1%
Sciences économiques et sociales	13	nc*	6,5%	11	nc	7,1%	26	3	11,5% 6,3%
<b>CAPET</b>									
Économie-Gestion, option Comptabilité	11	nc	11,1%	12	4	33,3% 11,4%	15	0	0% 6,9%
<b>CAPLP</b>									
Lettres-Histoire	17	nc	15,9%	11	4	36,4% 19,8%	16	5	31,3% 11,7%
Comptabilité et Bureautique	13	nc	20,4%	9	1	11,1% 17,9%	13	1	7,7% 10,3%

Source : Université Nancy 2

\*nc = non connu

Les pourcentages en orange correspondent au taux de réussite national.

<sup>1</sup> Cf. Rapport d'évaluation de l'IUFM de Lorraine, CNÉ, mai 2005.

## Résultats à l'agrégation entre 2002 et 2004 à l'Université Nancy 2

Disciplines	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Effectif	Admis	Taux de réussite	Effectif	Admis	Taux de réussite	Effectif	Admis	Taux de réussite
Philosophie	4	0	0% 7,4%	3	0	0% 8,6%	5	0	0% 6,2%
Géographie	4	0	0% 14,7%	4	0	0% 12,6%	7	0	0% 11,7%
Musique	4	0	0% 18,5%	3	1	33,3% 18,9%	2	0	0% 15,4%
Histoire	32	1	3,1% 7,1%	36	4	11% 6,6%	30	2	6,7% 5,7%
Allemand	4	3	75% 18%	6	1	16,7% 20,1%	5	2	40% 13,5%
Anglais	19	1	5,3% 13,8%	16	0	0% 13,3%	11	1	9,1% 11,7%
Espagnol	4	1	25% 16,3%	6	0	0% 14,1%	3	0	0% 8,9%
Italien	5	1	20% 12%	4	1	25% 11,3%	5	0	0% 10,9%
Grammaire	1	0	0% 16,1%	2	0	0% 14,1%	0	0	0% 14,3%
Lettres classiques	7	0	0% 16,2%	9	0	0% 14,4%	2	1	50% 12,3%
Lettres modernes	24	0	0% 11,5%	24	0	0% 11,9%	16	3	19% 11,1%

Source : Université Nancy 2

Les pourcentages en orange correspondent au taux de réussite national.

### Les relations avec l'IUFM : la recherche d'un nouveau souffle

Les groupes de formation créés par l'IUFM sont désertés par les enseignants-chercheurs de l'université, qui ne participent plus à la formation des PLC2. La relève est loin d'être assurée, alors même que les DETU (directeurs d'études) sont appelés à disparaître.

La convention définissant les relations entre l'IUFM et ses universités de rattachement n'a pas été renégociée depuis 10 ans. Le partenariat tend donc à se limiter à l'avenant financier annuel, alors même que les moyens attribués par l'IUFM ne satisfont plus la totalité des demandes, et que l'université, confrontée à la stabilisation de ses moyens, a quelque difficulté pour compenser.

Ce partenariat n'a pas débouché véritablement sur une activité conjointe.

### Les perspectives ouvertes par le LMD

Au-delà des champs disciplinaires traditionnellement orientés vers les métiers de l'enseignement, l'université a ouvert aux filières du domaine MICCA des débouchés vers l'enseignement. Cependant, la bonne conduite de la démarche aurait supposé un partenariat effectif avec l'IUFM. Alors que l'université cherche en principe à diversifier les voies d'accès à l'enseignement, l'IUFM est demeuré centré sur les disciplines enseignées à l'école.

Le concours de professeur des écoles est un débouché privilégié par certaines formations, telles que les langues, les sciences du langage, la culture et la communication, et dans une moindre mesure la philosophie qui, faute de postes au CAPES, propose cette voie. Il faut néanmoins rappeler que ces disciplines ne sont pas enseignées à l'école élémentaire.

### Pour conclure

Si l'université revendique la préparation des concours, il n'est pas certain qu'elle se préoccupe de la totalité de la formation. L'effort pour attirer les étudiants vers les métiers de l'enseignement n'est pas parmi les priorités de l'université, ce qui manifeste une connaissance très partielle de son environnement éducatif.

Il n'existe aucune statistique par établissement des lauréats du concours de professeur des écoles. On peut souhaiter qu'une meilleure collaboration avec l'IUFM permette de disposer de ce genre de données, qui concerne un nombre non négligeable des étudiants de Nancy 2.

La recherche pourrait représenter à la fois un moyen de rapprochement avec l'IUFM et une contribution précieuse à la formation académique et professionnelle des étudiants. Néanmoins, l'équipe associée en gestation, qui s'oriente vers l'épistémologie des sciences de l'éducation, n'entend pas s'impliquer dans la formation.

## III - La vie étudiante

### 1 - L'entité de référence : le campus

Les étudiants se sentent d'abord appartenir au campus. La façon dont l'université s'inscrit dans l'espace contribue à faire du campus l'entité de référence évidente. Si la plaquette de présentation de l'établissement présente une université "plurielle", l'organisation spatiale en "archipel" est la première image qui exprime cette pluralité.

Les deux principaux campus, LSH (lettres et sciences humaines) et Carnot-Ravinelle, accueillent près de 80% des étudiants de Nancy 2. Pour autant, leur intégration dans l'université est très contrastée. Le campus LSH abrite la presque totalité des services de la vie étudiante et des équipements correspondants (services interuniversitaires du sport et de la médecine préventive, bureau de la vie étudiante), alors que le campus Carnot-Ravinelle n'héberge que le SCUIO (AIDE), qui devrait d'ailleurs déménager prochainement sur le campus LSH, beaucoup plus vaste que l'autre. C'est aussi pour cette raison que la Maison de l'étudiant y sera installée.

On comprend moins l'absence de liens entre ces deux campus. Des responsables de l'université soulignent "l'absence d'osmose" entre eux, d'autres interlocuteurs évoquent "l'isolement" du campus Carnot-Ravinelle.

La mise en place du système d'information devrait contribuer à renforcer le sentiment d'appartenance à l'université. D'une part, tous les étudiants disposent désormais d'une adresse électronique "Université Nancy 2" ; d'autre part, la procédure d'inscription administrative en ligne est la même pour tous, alors que l'inscription était auparavant décentralisée au niveau des campus.

## **2 - L'organisation des services de la vie étudiante**

### **Une vie culturelle très riche mais un ensemble qui manque de lisibilité**

La création du bureau de la vie étudiante (BVE) à la rentrée 2002 correspondait à un engagement pris dans le contrat d'établissement 2001-2004. Ce nouveau service central a hérité des deux personnes précédemment affectées au service culturel, structure qui a donc de fait disparu et dont les missions ont été transmises au BVE.

L'animation culturelle n'apparaît pas, néanmoins, de façon explicite dans la liste des fonctions de la nouvelle structure : suivi du dossier de création de la Maison de l'étudiant ; gestion du FSDIE ; encouragement au développement de la vie associative ; soutien aux associations dans la recherche de partenariats et de financements ; suivi de l'intégration des étudiants handicapés ; organisation de sessions de formation pour les élus étudiants.

Cette évolution marque un changement d'orientation dans les priorités de l'équipe dirigeante. Avec le soutien de chargés de mission très impliqués dans le domaine, l'actuel responsable du BVE avait précédemment en charge la politique culturelle de l'université. Sans mandat précis, ni relais politique dans l'équipe de direction, il continue à assumer cette mission. Néanmoins, faute d'affichage clair, il se trouve en position fragile, à la fois par rapport aux composantes et par rapport aux partenaires extérieurs.

La vie culturelle à Nancy 2 reste riche, grâce à des associations bien implantées et à des festivals reconnus (festival "Traverses", "la Nuit culturelle", "Aye Aye Festival"). Le CROUS apparaît comme un partenaire privilégié du BVE, fournissant un appui logistique aux diverses manifestations (hébergement, prêt de locaux, etc. ).

Des passerelles existent entre l'animation culturelle, la recherche et la formation, à travers, notamment, l'organisation de colloques et de journées d'études, notamment à l'IUT Charlemagne.

En l'absence d'un service culturel identifié, l'ensemble manque toutefois de visibilité et il n'est pas sûr que les étudiants s'y retrouvent. Par exemple, l'agenda culturel n'est pas tenu à jour sur le site internet de l'université, ce qui peut donner une image faussée de l'offre en matière de culture.

## **Une démarche interuniversitaire dynamique : le sport, la médecine préventive et l'accompagnement des étudiants handicapés**

Le SIUAP (service interuniversitaire des activités physiques) dépend de l'Institut national polytechnique de Lorraine. L'intégration de la pratique sportive dans les cursus, ouvrant droit à des ECTS, existe à l'UFR de Lettres, en droit et sciences économiques et dans la filière Médiation culturelle et communication. Ces pratiques devraient se poursuivre dans le cadre du LMD.

Les étudiants de première année convoqués se rendent pour 83% d'entre eux à la visite médicale obligatoire organisée par le service interuniversitaire de médecine préventive (rattaché à l'Université Henri Poincaré Nancy 1). Ce bon résultat tient à une politique d'incitation forte de la part de l'université. Il existe une convention avec le CROUS pour la sectorisation des assistantes sociales, qui se répartissent à raison de deux sur le campus Lettres et sciences humaines et d'une sur chacun des autres campus. Dans le cadre de la future Maison de l'étudiant, le service bénéficiera de locaux agrandis, ce qui devrait faciliter la diversification de ses activités et améliorer sa visibilité.

Les quatre universités de Lorraine et le pôle universitaire lorrain ont mis en place un dispositif tout à fait exemplaire d'accompagnement pour les étudiants handicapés. Disposant d'un site internet, chaque étudiant est soutenu par une commission Handicap et bénéficie d'un suivi individualisé. Sur le campus LSH, on a désigné un enseignant référent par UFR et une personne-relais dans chaque service.

### **L'offre du CROUS en matière d'hébergement et de restauration**

L'hébergement pose des problèmes plus qualitatifs que quantitatifs, la rénovation de certaines résidences apparaissant comme une absolue nécessité.

Comme dans d'autres sites universitaires, les étudiants désertent les restaurants universitaires, en particulier le soir. Le CROUS, le SIUAPS et la médecine préventive mènent une action commune sur l'équilibre alimentaire auprès des étudiants des cités universitaires.

Dans les sites délocalisés, la présence du CROUS est moins marquée : absent à Verdun, il subventionne, sans les gérer directement, la restauration et l'hébergement à Epinal.

## **3 - La participation des étudiants à la vie de l'institution**

### **La vie associative : une vitalité certaine**

Des structures anciennes, reconnues, bien informées et dont les représentants sont satisfaits des services offerts, coexistent avec des associations plus jeunes, plus marginales ou plus excentrées, qui ne savent pas comment accéder à l'information. Les représentants d'associations de sites délocalisés sont particulièrement représentatifs de cette catégorie.

Compte tenu de la vitalité apparente de la vie associative dans cette université, ces difficultés ne semblent pas insurmontables. Une rencontre annuelle entre associations et une meilleure utilisation du site web pourraient contribuer à faire mieux connaître la vie associative. On pourrait également suggérer un système de parrainage instaurant un lien entre associations.

### **Une implication croissante des étudiants dans la vie de l'établissement**

Après des campagnes de sensibilisation, le taux de participation aux élections étudiantes est passé de 5 à 20%. Le BVE organise la formation des élus étudiants sous la forme d'une journée consacrée à la présentation du fonctionnement de l'université. En 2004, une vingtaine d'étudiants, sur les 30 élus aux conseils, y assistait. Les représentants étudiants, parmi lesquels les représentants de l'UNEF sont majoritaires, travaillent avec le BVE et le bureau communication pour les élections étudiantes.

Une vice-présidence étudiante existe depuis 1997. L'une des activités principales des élus étudiants en début d'année consiste à tenter de résoudre les problèmes d'inscription des étudiants étrangers, dont certains sont menacés d'expulsion.

## **IV - La recherche : comment relever le défi de l'attractivité ?**

L'université présente incontestablement de nombreux atouts en matière de recherche, avec des pôles d'excellence.

Disposant de tableaux de bord relativement précis sur la situation de sa recherche, elle a les moyens d'analyser ses activités de recherche et de définir une politique scientifique. L'université vient d'ailleurs de mener une évaluation interne assez exigeante et réaliste.

Si l'équipe présidentielle manifeste une volonté très affirmée de rendre la recherche plus performante encore, l'université subit néanmoins des pesanteurs imputables à l'émiettement des moyens entre de petits laboratoires sans chercheur permanent ni personnel administratif. Son entreprise de restructuration est ralentie par les traditions académiques et disciplinaires propres aux sciences humaines et sociales. En revanche, la création d'une Maison de la recherche, future MSH de Lorraine, apparaît comme une perspective prometteuse.

### **1 - L'auto-évaluation : un diagnostic sérieux**

La préparation de la procédure contractuelle, comme la démarche d'évaluation interne, ont permis à l'université de dresser un diagnostic sérieux sur l'état de sa recherche. Elle dispose ainsi d'un véritable tableau de bord, outil d'aide à la décision.



Si le service de la recherche semble disposer d'une très bonne qualité d'information sur le fonctionnement de la majorité des équipes, il n'est pas certain cependant que tous les renseignements ainsi retenus soient suffisamment exploités pour une aide à la décision. Par ailleurs, il n'existe pas encore d'annuaire de la recherche, même si le chapitre "Recherche" du site web de l'université donne des informations à jour sur l'ensemble de l'activité scientifique. De manière générale, les résultats de l'évaluation interne attestent qu'il était indispensable de poursuivre la restructuration des équipes de recherche.

## **2 - La définition de la politique scientifique : la difficulté de surmonter les divisions disciplinaires**

L'intervention d'une pluralité d'acteurs peut donner le sentiment que l'on est parfois plus dans le registre de l'administration de la recherche que dans celui de la définition d'une politique scientifique. Pour autant, le Conseil scientifique parvient à fixer les grandes orientations qui sont prises en compte par le Conseil d'administration.

Les objectifs de la politique scientifique de l'université peuvent se décliner ainsi : définition d'axes prioritaires ; volonté de restructurer les laboratoires pour accroître la cohérence de la recherche et pour accéder à une taille critique permettant de meilleures performances ; démarche de valorisation ; développement des réseaux thématiques ; stratégie d'alliances locales, régionales, interrégionales et nationales ; ouverture internationale.

Depuis le contrat quadriennal 2001-2004, l'université a engagé la restructuration de ses équipes de recherche en définissant cinq axes prioritaires, réduits, dans le cadre du projet du prochain contrat, à quatre grands domaines, pour mieux articuler l'offre de formation du type LMD et l'organisation de la recherche :

- 1 - droit, économie, gestion ;
- 2 - espaces, civilisations, littératures, langages et arts ;
- 3 - sciences psychologiques, sciences de l'éducation, sociologie et philosophie ;
- 4 - sciences des organisations (administration, gestion, informatique, communication, cognition, management).

L'analyse de ces domaines montre une très grande difficulté à surmonter les divisions disciplinaires pour aborder les thématiques en termes d'objets de recherche. C'est pour cette raison que les projets structurants de l'université sont plus innovants que les axes thématiques définis dans le cadre du LMD.

### 3 - La poursuite de la restructuration des équipes

L'Université Nancy 2 compte les 25 équipes de recherche suivantes :

Discipline	Intitulé	Label
Sciences physiques et mathématiques	Institut Elie Cartan (IECN)	UMR CNRS 7502
Sciences et technologies de l'information et de la communication	Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications (LORIA)	UMR CNRS 7503
Sciences humaines	Analyse et traitement informatique de la langue française (ATILF)	UMR CNRS 7118
	Bureau d'économie théorique et appliquée de Nancy (BETA Nancy)	FRE 2881 <sup>1</sup>
	Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences - Archives Henri Poincaré (LPHS)	UMR CNRS 7117
	Moyen Âge	UMR CNRS 7002
	Centre d'études et de recherche sur les paysages (CERPA)	EA 1135
	Centre d'études germaniques interculturelles de Lorraine (CEGIL)	EA 3944
	Centre de recherche Jean Mourot : Textes, genres, milieux	EA 3962
	Centre de recherche sur les cultures littéraires européennes : France, Europe centrale, Europe orientale (CERCLE)	JE 2475
	Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues (CRAPEL)	UMR CNRS 7118 <sup>2</sup>
	Centre interdisciplinaire de recherche sur les lettres et les cultures françaises et romanes (ROMANIA)	EA 3465
	Centre régional universitaire lorrain d'histoire (CRUHL)	EA 3945
	Groupe de recherche en information, communication et propagandes (GRICP)	EA 3463
	Histoire et cultures de l'Antiquité grecque et romaine	EA 1132
	Laboratoire de psychologie cognitive et clinique (LP2C)	EA 3946
	Laboratoire de psychologie des universités Nancy 2 et Paul Verlaine de Metz (LABPSYLOR)	EA 3947
	Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication (LISEC)	EA 2310
	Théorie et pratiques de l'interdisciplinarité dans les études anglophones	EA 2338
Sciences sociales	Centre de recherche de droit privé (CRDP)	EA 1138
	Centre lorrain d'histoire du droit (CLHD)	EA 1142
	Groupe de recherche en économie financière et gestion des entreprises (GREFIGE) - Centre européen de recherche en management des organisations (CEREMO)	EA 3942
	Institut de recherches sur l'évolution de la nation et de l'État (IRENEE)	EA 3961
	Laboratoire de sociologie du travail et de l'environnement social (LASTES)	EA 1130
	Laboratoire lorrain en sciences sociales (2L2S)	EA 3478 <sup>3</sup>
	Institut de sciences criminelles et de droit médical (ISCRIMED)	-

<sup>1</sup> En cours d'intégration dans l'UMR 7522 de Strasbourg

<sup>2</sup> En cours d'intégration

<sup>3</sup> Issu du regroupement de deux laboratoires de sciences sociales de l'Université Nancy 2 et de l'Université de Metz : respectivement, le Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi (GREE) et l'Équipe de recherche en anthropologie et sociologie de l'expertise (ERASE)

Des regroupements sont prévus dans le projet d'établissement, notamment en économie et gestion, en psychologie ou en droit public. L'objectif est de diminuer le nombre total d'équipes et de parvenir à 7 UMR, 18 EA et une jeune équipe. Cette politique vise, d'une part, à diminuer progressivement le nombre d'équipes en favorisant les regroupements ou les fédérations, d'autre part, à faciliter l'implication des équipes, soit dans des pôles de recherche scientifique et technique liés à l'application du contrat de plan État-Région, soit dans les GDR du CNRS.

Des rapprochements s'opèrent avec succès dans le domaine du droit public, avec la fusion du CERDIE (EA 1141) et du GREP (EA 2342) dans IRENEE (Institut de recherche sur l'évolution de la nation et de l'État, nouvelle EA). Ces regroupements permettent à certains laboratoires d'atteindre une réelle taille critique. Compte tenu des sensibilités et de l'autonomie des chercheurs en sciences humaines et sociales, cette stratégie de restructuration doit être saluée comme une performance.

L'activité de recherche consiste aussi à participer à des pôles de recherche scientifique et technologique (PRST) ou aux GDR du CNRS.

#### Participation aux PRST

Intitulé	Laboratoires concernés
Sûreté industrielle et déchets	Laboratoire de psychologie
Intelligence logicielle	UMR LORIA et ATILF
Dynamique des espaces régionaux et européens	CREDES, GREFIGE, ILSTEF, IRENEE, CERCLE, GRICP

#### Participation aux GDR du CNRS

Intitulé
GDR 1093 Linguistique grecque et comparative*
GDR 1199 Droit comparé
GDR 2220 Description et modélisation en morphologie
GDR 2342 L'esprit moderne en religion 16 <sup>e</sup> -20 <sup>e</sup> siècles*
GDR 2349 Diachronie du français et évolution des langues

\* Direction assurée par l'Université Nancy 2

## 4 - Les projets structurants

**Le projet de Maison de la recherche, préfiguration de la Maison des sciences de l'homme et de la société lorraine**

Le projet de Maison de la recherche "Frontières", future Maison des sciences de l'homme et de la société lorraine est au coeur de la stratégie scientifique de l'université. L'objectif final d'une MSH lorraine est parfaitement cohérent avec le développement de la recherche en sciences humaines et sociales dans cette région. Cette stratégie est soutenue à la fois par le ministère de l'Éducation nationale, par la Région Lorraine, et par la Communauté urbaine du Grand Nancy.

Amorcé dans le contrat d'établissement 2001-2004, ce projet innovant et ambitieux figure dans le contrat de plan État/Région 2000-2006. Il concerne une majorité des équipes de l'université, aussi bien en sciences humaines qu'en sciences de la société :

- UMR Moyen Âge (7002) ;
- UMR Archives Henri Poincaré (7117) ;
- GDR (1038) Linguistique grecque et comparative ;
- EA (1132) Histoire et cultures de l'Antiquité grecque et romaine ;
- UMR (7118) ATILF (analyse et traitement informatique de la langue française) ;
- Réseau ILSTEF.

La Maison de la recherche devrait permettre des rapprochements entre les laboratoires, mais aussi entre Nancy 2 et les universités de Metz et du Luxembourg . Elle est également susceptible de promouvoir de nouvelles méthodes de travail dans la recherche en sciences humaines et sociales, d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération internationale et de faciliter la recherche et la signature de contrats européens.

Elle devrait aussi encourager l'émergence de nouvelles thématiques, comme celle, très prometteuse, de la "frontière", qui, par essence pluridisciplinaire, doit pouvoir associer très facilement de nombreux laboratoires, comme en attestent déjà les résultats des appels d'offres.

On remarque un léger déséquilibre entre les réponses des laboratoires de Metz et de Nancy, au profit de Metz. On constate aussi une faible intégration scientifique des laboratoires de droit et d'économie, comme si la culture de campus empêchait de réelles synergies.

Son implantation est prévue dans les anciens locaux du siège de Pont-à-Mousson, à proximité du campus Lettres. Ces nouveaux locaux devraient aussi accueillir le nouveau siège de la présidence de l'université.

Il est regrettable que ce projet, globalement séduisant, ne parvienne pas à susciter des synergies accrues à l'intérieur de l'université : il n'avance pas au rythme souhaité par la présidence, qui doit donc continuer à défendre sa dimension scientifique, souvent occultée au profit des seuls aspects immobiliers.

### **Le projet ARTEM**

L'université s'est intégrée au projet ARTEM en apportant l'approche des sciences humaines, sociales et de gestion. Ce projet structurant très ambitieux, qui regroupe plusieurs institutions (l'École des mines de l'INPL, l'École des beaux-arts, Université Nancy 2), est très soutenu par la Ville de Nancy et reconnu par le CIAT de décembre 2003 comme un projet d'aménagement du territoire. Pluridisciplinaire, il prévoit d'associer, au niveau du master, les sciences pour l'ingénieur, les arts, le management et les sciences humaines et sociales. Au sein de l'université, le projet est investi par l'ICN et l'IAE, mais aussi porté par des enseignants-chercheurs de philosophie et de psychologie.

Outre les sciences des affaires et du management, la dimension recherche d'ARTEM concerne l'informatique, l'intelligence artificielle, les sciences humaines et sociales ainsi que la "société de la connaissance" (philosophie de la connaissance, psychologie de la connaissance, génie de la connaissance).

Une plate-forme d'expérimentation est aussi envisagée sous la forme d'un "studio de la connaissance", doté de tous les moyens audiovisuels pour comprendre la notion de "société de la connaissance" et son fonctionnement. La présidence de l'université soutient cette démarche, considérée comme très prometteuse en termes de valorisation de la recherche et de création d'entreprises.

Si le projet semble cohérent et viable en ce qui concerne les sciences des affaires et la gestion, on reste plus perplexe sur ses approches philosophiques ou psychologiques. On ne saisit pas très bien comment elles s'articulent au projet ARTEM. L'engagement de Nancy 2 dans ce projet ne paraît pas encore clairement formalisé.

## **5 - Le financement de la recherche**

Alimenté par un prélèvement de 15% sur les dotations des centres de recherche et de 5% sur les contrats de recherche, le BQR semble utilisé sans discriminations entre les disciplines et avec un souci évident de transparence dans les attributions. C'est une commission des finances du Conseil scientifique qui répartit le BQR entre colloques, publications ou projets émergents. C'est ainsi qu'un soutien spécifique a permis l'émergence d'une jeune équipe prometteuse comme l'ISCRIMED (associant droit pénal et médecine).

Le financement de la recherche repose essentiellement sur des fonds publics via les dotations du contrat quadriennal. Les financements proviennent de l'État et des grands organismes de recherche, notamment du CNRS ou de l'INRIA pour les UMR. Ils peuvent également provenir de la Région, dans le cadre de la participation aux pôles de recherche scientifique et technologique, ou de l'Europe, à travers les réseaux européens bénéficiant de financements dans le cadre du 5<sup>e</sup> PCRDT.

L'activité contractuelle n'est pas négligée, même si elle ne va pas de soi dans les sciences humaines et sociales, représentant selon les années entre 10 et 20% des ressources de la recherche de l'université. Les contrats d'étude semblent être plus fréquents que les contrats de recherche. L'université apporte une assistance technique pour la gestion administrative et financière de ces contrats, dans le cadre du service central de la recherche ou de celui de la valorisation. Cette assistance interviendra à terme dans le cadre de la Maison de la recherche, dont ce sera l'une des fonctions.

## **6 - Le vivier des chercheurs : les écoles doctorales**

L'université dispose de trois écoles doctorales, qui sont assez distinctes dans leur fonctionnement, selon les disciplines et les moyens dont elles disposent. Le principe même de l'existence de l'école doctorale est parfois plus ou moins accepté.

L'école doctorale Informatique, automatique, électronique et mathématiques, commune à l'ensemble des universités lorraines, est une école pluridisciplinaire qui dispose de très bons atouts : un laboratoire commun à tous (le LORIA), qui jouit d'une reconnaissance nationale et internationale ; des recherches pluridisciplinaires entre informatique et sciences sociales ; des financements pour chaque doctorant ; un bon rapport entre le nombre d'inscriptions en thèse et celui des thèses soutenues.

**Effectifs des doctorants et des thèses soutenues dans l'école doctorale Informatique, automatique, électronique et mathématiques**

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Doctorants		2	3	5	6	6	9	8	10	13	20
Thèses soutenues					1	1	2	2	2	3	
% thèses soutenues/ effectifs						17%	22%	25%	20%	23%	

École doctorale pluridisciplinaire, l'école Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion est implantée à Nancy 2 et à l'Université de Metz. Offrant un programme de formation scientifique et méthodologique relativement complet, l'école, qui a un haut niveau d'exigence à l'égard des doctorants, contribue bien à resituer le doctorat dans ses fonctions essentielles. L'école souhaite être associée à la Maison de la recherche et participe au séminaire "Frontières". Néanmoins, l'harmonisation des procédures entre Nancy et Metz présente des difficultés de gestion. Par ailleurs, la dimension pluridisciplinaire se heurte à des approches très différentes, quant à l'utilité même de l'école doctorale et au recours à la méthodologie pour les thèses. Ainsi, les juristes n'en voient pas forcément l'utilité.

**Effectifs des doctorants et des thèses soutenues dans l'école doctorale Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion**

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Doctorants	244	250	270	283	282	251	231	237	222	231	228
Thèses soutenues	12	8	26	23	22	24	20	16	19	23	
% thèses soutenues/ effectifs	5%	3%	10%	8%	8%	10%	9%	7%	9%	10%	

L'école doctorale Langages, temps, sociétés est très impliquée dans le projet de Maison de la recherche "Frontières", mais souffre d'une certaine réticence des étudiants à se lancer dans une thèse, dont la réalisation est généralement longue. Par ailleurs, elle coopère peu avec l'école doctorale de Metz

**Effectifs des doctorants et des thèses soutenues dans l'école doctorale Langage, temps, sociétés**

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Doctorants	420	423	426	394	368	307	296	337	355	370	352
Thèses soutenues	26	31	38	36	41	47	32	29	29	32	
% thèses soutenues/ effectifs	6%	7%	9%	9%	11%	15%	11%	9%	8%	9%	

Les articulations entre les formations doctorales et l'offre de formation telle qu'elle découle de la réforme LMD ne devraient pas profondément changer, sauf dans certaines disciplines. Beaucoup de propositions de master recouvrent un ancien DEA en droit, économie, science politique, gestion ou informatique. En revanche, en langues, la très forte augmentation des spécialités entraîne un risque d'émiettement des formations et de décalage avec les formations doctorales.

Les inscriptions en thèse et les soutenances sont en voie de régulation : l'université applique une politique de réduction de la durée d'élaboration des thèses, et donc du "stock" des thésards.

#### Effectifs des doctorants et des thèses soutenues

	1994-1995	1995-1996	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Doctorants	664	675	699	682	656	564	536	582	587	601	600
Thèses soutenues	38	39	64	59	64	72	54	47	50	58	
% thèses soutenues/ effectifs	5,72%	5,78%	9,16%	8,65%	9,76%	12,77%	10,07%	8,08%	8,52%	9,65%	

## 7 - Le rayonnement de l'université

### Des collaborations transdisciplinaires reconnues par les grands organismes

Les UMR CNRS sont les pôles d'excellence de l'université, qui souhaite en constituer d'autres, sans grand succès pour le moment. Le laboratoire LORIA démontre qu'il est possible pour une université de sciences humaines et sociales de collaborer avec l'INRIA, mais aussi que deux universités d'un même site, intervenant dans des champs disciplinaires différents, peuvent travailler ensemble. Cette politique de partenariat exemplaire entre les disciplines à travers l'informatique ou l'intelligence artificielle doit être mise en exergue. On retrouve ce type de rapprochement au sein de l'UMR Institut Elie Cartan, en mathématiques. L'existence d'une UFR de Mathématiques et d'informatique au sein de l'Université de Nancy 2 facilite ce genre de démarche.

### Une réelle stratégie régionale

La collaboration avec les autres universités lorraines apparaît de plus en plus comme une nécessité. Les projets et contrats successifs entérinent cette volonté de resserrer les liens universitaires régionaux. Les collaborations se multiplient, prenant la forme d'écoles doctorales et de laboratoires communs à plusieurs établissements, ou débouchant sur des projets comme la Maison des sciences de l'homme et de la société ou ARTEM.

L'Université Nancy 2 s'est aussi impliquée dans des pôles de recherche scientifique et technologique, montrant ainsi que les sciences sociales sont prises en considération dans le contrat de plan État-Région. On mentionnera également les coopérations nouées dans le cadre du Grand Est, avec le développement des relations avec les universités de Strasbourg, Dijon ou Besançon.

### Un souci d'ouverture internationale

L'université développe une politique de collaboration scientifique internationale dans plusieurs directions géographiques : l'espace transfrontalier Sar-Lor-Lux, les pays d'Europe centrale et orientale (avec de véritables spécialités et compétences vers la Pologne, la Hongrie, la République tchèque ou la Slovaquie), sans oublier le monde de la francophonie.

On enregistre un développement des conventions de co-tutelle de thèse en droit public, sciences économiques, sciences du langage ou sciences de l'éducation. Si le nombre de co-tutelles reste modeste dans l'ensemble (une dizaine par an), il révèle une belle continuité, en dépit des difficultés administratives de fonctionnement.

L'université est impliquée dans des contrats ou des programmes européens de recherche, comme RESORE (sur les ressources des salariés et les droits sociaux en Europe), le réseau de recherche "Analyse comparative transfrontalière et européenne dans les fonctions publiques de la Communauté", dans le cadre du 5<sup>e</sup> PCRDT, ou le programme d'initiative communautaire EQUAL, avec le projet "Démarche compétence", soutenu par le Fonds social européen.

Compte tenu de son positionnement géographique en Europe, l'Université Nancy 2 aurait tout intérêt à accentuer son investissement vers les pays d'Europe centrale et orientale. L'existence de relations suivies avec cette partie de l'Europe est une chance pour l'avenir de sa recherche.

### S'ouvrir sur le monde économique : une préoccupation importante de l'université

La valorisation de la recherche est une préoccupation importante de l'université, ce qui, compte tenu de ses orientations disciplinaires, doit être souligné. La valorisation se développe à travers les publications et par la recherche de débouchés vers le monde des entreprises.

#### • *Quel avenir pour les Presses universitaires ?*

Pour les sciences humaines et sociales, la publication est la première manière de valoriser les recherches. L'évaluation interne a montré que toutes les formes de publication sont utilisées (articles dans des revues à comité de lecture, articles dans des revues sans comité de lecture, ouvrages scientifiques, ouvrages de vulgarisation, direction d'ouvrages collectifs), même si le nombre des publications n'est pas le même dans toutes les équipes de recherche. Les Presses universitaires de Nancy, qui ont connu de graves difficultés, sont gérées aujourd'hui par un administrateur provisoire, qui a mission d'assainir leur situation financière<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Depuis novembre 2004, les Presses universitaires de Nancy sont devenues un outil dans le processus de structuration de la recherche entamé en Lorraine. Leur intégration dans la future Maison lorraine des sciences de l'homme devrait permettre de disposer d'une structure commune donnant une meilleure visibilité et facilitant la promotion des travaux de recherche.



- *Le Vidéoscop : un outil intéressant de valorisation*

Ce service commun, qui participe très activement depuis 1996 à l'une des émissions de télévision consacrées à l'enseignement supérieur, les Amphis de France 5, constitue aussi un moyen de diffuser et de valoriser la recherche (cf. le chapitre sur les TIC).

- *La politique de valorisation : les freins culturels*

Depuis plusieurs années, l'université a souhaité développer une démarche organisée de valorisation de la recherche, y compris dans le domaine des sciences sociales et humaines. Cette ambition s'était traduite, dès 1996, par la création d'un service de valorisation. Le contrat quadriennal 2001-2004 a donné à la valorisation une place importante dans la politique générale de l'université.

La valorisation a une forme plus institutionnalisée à travers l'incubateur lorrain, qui a un statut d'association, lié au réseau des incubateurs français et découlant de la loi de 1999 sur l'innovation et la recherche. Démarche ambitieuse au service du Grand Est de la France, l'incubateur a permis l'éclosion de 18 entreprises sur un ensemble de 30 dossiers. Soutenu par la Région Lorraine, il a été créé par les quatre universités lorraines, mais conserve une existence autonome. Les projets sont à vocation soit scientifique, soit technique, soit d'activités de services. L'incubateur fournit aussi une contribution méthodologique (formation pour la sensibilisation à la valorisation économique, apport en matériel et en documentation, aides financières remboursables).

À travers l'incubateur lorrain et le service de valorisation, l'université s'efforce de poursuivre son action de sensibilisation à la création d'entreprises, même si les projets venant de ses composantes demeurent rares. Si cette persévérance commence à porter ses fruits, notamment en facilitant l'insertion de l'université dans ARTEM, la politique de valorisation est peu évoquée dans le projet d'établissement. Par ailleurs, les ambitions de l'université se heurtent à la difficulté de trouver des pistes suffisamment porteuses en termes de valorisation dans les disciplines concernées, et au faible développement de la culture d'entrepreneur chez les enseignants-chercheurs en sciences humaines et sociales.

Depuis septembre 2004, on observe cependant des évolutions : le soutien politique de la valorisation s'est renforcé, notamment à travers la création d'une vice-présidence dont l'action auprès des instances élues de l'université devrait porter ses fruits<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Ceci a eu notamment pour effet une réelle dynamisation de la politique de valorisation. L'université a pu définir, en concertation avec la Direction de la recherche et de la technologie, les missions et les grands objectifs de la valorisation pour le contrat quadriennal 2004-2008, autour de cinq grands thèmes : entrepreneuriat et création d'activité ; professionnalisation des pratiques de valorisation ; promotion des SHS ; promotion de la valorisation en interne ; mutualisation des potentiels de valorisation.

## **8 - La politique documentaire n'est pas suffisamment au service de la politique scientifique**

Le service commun de documentation a sa propre logique, qui ne correspond pas toujours aux orientations de la politique scientifique. C'est sans doute la raison de la situation marginale du pôle documentaire au sein de l'institution, en contradiction apparente avec la modernité et le confort des locaux du service, et avec l'importance des ressources, tant traditionnelles que modernes.

Outre les locaux et la richesse des fonds, il existe d'indéniables atouts : on citera la formation à la recherche documentaire ; les abonnements aux revues étrangères ; le projet de numérisation des thèses et des fonds anciens. En revanche, on peut regretter l'émiettement de la documentation entre le service commun et les centres spécialisés de documentation dans les laboratoires (en dépit d'une relative centralisation des achats et d'une intégration progressive des références des livres dans une base centralisée de données bibliographiques).

Si la préparation du projet d'établissement et du contrat quadriennal 2005-2008 a permis une meilleure intégration des demandes des chercheurs dans la politique documentaire, il serait souhaitable que le service commun de documentation travaille de façon plus articulée avec la politique scientifique de l'université. En contrepartie, il conviendrait que le service soit mieux associé à la définition de cette politique. La qualité de la documentation est une des conditions fondamentales de la qualité de la recherche.

# Annexe

---

Ces définitions sont extraites du document de travail "*Indicateurs des universités*", MENRS - DEP, bureau des indicateurs et outils d'aide au pilotage, 2005.

**1<sup>ère</sup> inscription** : première inscription dans le système d'information sur le suivi des étudiants (SISE), que ce soit au niveau du 1<sup>er</sup>, du 2<sup>e</sup> ou du 3<sup>e</sup> cycle.

**2<sup>nd</sup> degré** : enseignants du second degré affectés dans l'enseignement supérieur. Cette population est essentiellement composée de professeurs agrégés (PRAG) et de professeurs certifiés (PRCE).

**Boursiers** : comprend les étudiants ayant obtenu une bourse sur critères universitaires, sur critères sociaux ou de mérite.

- *Bourses sur critères sociaux* : versées par les CROUS, elles sont destinées à permettre à leur bénéficiaire d'entreprendre des études supérieures en 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycles.

- *Bourses sur critères universitaires* : versées par le CROUS, elles sont destinées aux étudiants inscrits aux concours d'agrégation ou qui préparent un DEA ou un DESS au titre d'une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur habilité à délivrer ces diplômes. Ce sont des aides contingentées.

**Budget consolidé (y compris salaires et hors salaires)** : le budget consolidé d'un établissement d'enseignement supérieur comprend les dotations budgétaires de l'État inscrites au budget de l'enseignement supérieur ainsi que les subventions des collectivités territoriales et les ressources propres qu'il dégage de son activité. Ce budget intègre (budget consolidé y compris les salaires) ou non (budget consolidé hors salaires) une valorisation des salaires des personnels payés sur budget de l'État en poste dans l'établissement.

**Cycles** : comprend les cycles 0, 1, 2 et 3.

- *Cycle 0* : cycle universitaire regroupant des diplômes permettant aux non-bacheliers l'accès aux formations universitaires : diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU), capacité en droit, etc.
- *Cycle 1* : cycle universitaire regroupant les formations et diplômes correspondant au niveau bac + 2
- *Cycle 2* : cycle universitaire regroupant les formations et diplômes correspondant au niveau bac + 3 et 4
- *Cycle 3* : cycle universitaire regroupant les formations et diplômes correspondant au niveau bac + 5 et plus

Cette classification est progressivement remplacée par les niveaux licence (bac + 3), master (bac + 5) et doctorat (bac + 8).

**Dispensés du baccalauréat français** : il s'agit des étudiants non titulaires du titre de baccalauréat français. Ils disposent soit d'un titre étranger admis en équivalence, soit d'un titre admis en dispense, soit encore d'un diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU).

**Inscriptions (principale et secondes)** : un même étudiant peut prendre plusieurs inscriptions dans un ou plusieurs établissements. Si un étudiant prend plusieurs inscriptions dans un même établissement, une seule est déclarée "principale", les autres sont déclarées "secondes". L'inscription principale correspond à celle prise pour la formation la plus élevée. Si un étudiant prend plusieurs inscriptions dans  $n$  établissements, il aura  $n$  inscriptions principales.

**Nationalités européennes** : le terme "européen" est compris au sens de l'Europe géographique, hors France.

**Origine sociale des étudiants** : catégorie socio-professionnelle du chef de famille déclarée par l'étudiant au moment de son inscription :

- *Favorisée* : chef d'entreprise de dix salariés ou plus, profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et des spectacles, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur, cadre technique d'entreprise, instituteur et assimilé ;
- *Plutôt favorisée* : profession intermédiaire santé / travail social, clergé, religieux, profession intermédiaire dans la fonction publique, dans le commerce ou en entreprise, technicien, contremaître, agent de maîtrise, retraité cadre / profession intermédiaire ;
- *Moyenne* : agriculteur exploitant, artisan, commerçant et assimilé, employé civil / agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de service direct aux particuliers, retraité agriculteur exploitant, retraité artisan / commerçant / chef d'entreprise ;
- *Défavorisée* : ouvrier qualifié ou non qualifié, ouvrier agricole, retraité employé et ouvrier, chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle.

**Personnels administratifs, techniques, d'éducation et d'encadrement** : comprend les personnels ITARF, ATOSS et des bibliothèques et musées. Les fonctionnaires sont répartis dans trois catégories A, B et C pour lesquelles il existe des niveaux de recrutement et de responsabilité différents.

**Personnels enseignants non permanents** : comprend les professeurs invités, les personnels associés à temps partiel (PAST), les professeurs associés à temps plein (PRAS), les attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER), les moniteurs, les lecteurs, les maîtres de langues et les contractuels du second degré.

**Ressources propres** : les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur comprennent les contrats de recherche et les prestations à caractère intellectuel, les droits universitaires, les revenus de formation continue, le produit de la collecte de la taxe d'apprentissage et des ressources diverses (produits financiers, vente de produits, produits d'activités annexes comme les locations).

**SHON** : surface hors œuvre nette. Définie par l'article R.112-2 du code de l'urbanisme, elle est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau de construction de laquelle on déduit l'ensemble des surfaces non aménageables (terrasses, zones de stationnement par exemple).

**SISE** : Système d'information sur le suivi des étudiants. Le système SISE recense, au travers des inscriptions prises, les étudiants inscrits dans les principaux établissements universitaires et assimilés ainsi que leurs résultats aux diplômes. SISE recense les étudiants inscrits aux formations diplômantes (ou assimilées) d'une durée minimale d'une année. Le système SISE repose sur deux remontées annuelles : les universités réalisent des extractions de leurs logiciels de gestion de la scolarité (APOGEE notamment) et transmettent ces informations à la direction de l'évaluation et de la prospective du MENESR.

**Toutes composantes** : comprend l'ensemble des composantes de l'université, y compris les IUT et les écoles internes et externes rattachées.

**Typologie des universités** : les universités appartiennent à une des 5 catégories suivantes : scientifiques et/ou médicales (15 établissements), pluridisciplinaires avec santé (20), pluridisciplinaires hors santé (25), tertiaires à dominante lettres et sciences humaines (15), tertiaires à dominante droit et/ou économie (9). Cette typologie a été établie par la direction de l'enseignement supérieur du MENESR à partir des effectifs d'étudiants répartis par grandes disciplines, hors filières d'IUT et d'ingénieurs. Elle ne prétend pas prendre en compte toute la diversité des établissements, mais permet des regroupements objectifs et stables sur des critères simples.



# Liste des sigles

---

<b>AES</b>	Administration économique et sociale
<b>AGATTE</b>	Application pour une gestion automatisée du temps de travail dans l'établissement
<b>AIDE</b>	(Service commun d') accueil et d'insertion (professionnelle) des étudiants
<b>AMUE</b>	Agence de mutualisation des universités et des établissements de l'enseignement supérieur
<b>ARTEM</b>	Art, technologie, management
<b>ARTT</b>	Aménagement et réduction du temps de travail
<b>ATER</b>	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche
<b>ATILF</b>	Analyse et traitement informatique de la langue française
<b>BETA</b>	Bureau d'économie théorique et appliquée (de Nancy)
<b>BVE</b>	Bureau de la vie étudiante
<b>CA</b>	Conseil d'administration
<b>CAPES</b>	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire
<b>CAPET</b>	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique
<b>CAPLP</b>	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel
<b>CEFOD</b>	Cellule de formation ouverte et à distance
<b>CEGIL</b>	Centre d'études germaniques interculturelles de Lorraine
<b>CERCLE</b>	Centre de recherche sur les cultures littéraires européennes
<b>CERDIE</b>	Centre d'étude et de recherche de droit international et européen
<b>CEREMO</b>	Centre européen de recherche en management des organisations
<b>CERPA</b>	Centre d'études et de recherche sur les paysages
<b>CEU</b>	Centre européen universitaire
<b>CEVU</b>	Conseil des études et de la vie universitaire
<b>CIAT</b>	Comité interministériel de l'aménagement du territoire
<b>CLES</b>	(Certificat de) compétences en langues pour l'enseignement supérieur
<b>CNRS</b>	Centre national de la recherche scientifique
<b>CPE</b>	Commission paritaire d'établissement
<b>CPER</b>	Contrat de plan État-Région

CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles
CRAPEL	Centre de recherches et d'applications pédagogiques en langues
CRDP	Centre de recherche de droit privé
CRI	Centre de ressources informatiques
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
CRUHL	Centre régional universitaire d'histoire lorrain
CTU	Centre de télé-enseignement universitaire
DALLES	Dispositif académique de liaison lycées - enseignement supérieur
DBM	Décisions budgétaires modificatives
DEA	Diplôme d'études approfondies
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées
DETU	Directeur d'études (emploi d'enseignant-chercheur géré par l'université, mais fléché IUFM)
DEUG	Diplôme d'études universitaires générales
DRH	Directeur des ressources humaines
DUT	Diplôme universitaire technologique
EA	Équipe d'accueil
EC	Enseignant-chercheur
ECLLA	Espaces, civilisations, langues, littérature, arts
EQUAL	<i>Programme européen de lutte contre toute forme de discrimination dans le domaine de l'emploi</i>
ERASE	Équipe de recherche en anthropologie et sociologie de l'expertise
FRE	Fédération de recherche en évolution
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes
GDR	Groupement de recherche
GREE	Groupe de recherche sur l'éducation et l'emploi
GREFIGE	Groupe de recherche en économie financière et gestion des entreprises
GREP	Groupe de recherches et d'études politiques
GRICP	Groupe de recherche en information, communication et propagandes
IAE	Institut d'administration des entreprises
IATOS	(Personnel) ingénieur, administratif, technique, ouvrier et de service
ICN	Institut commercial de Nancy
IECA	Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel
IECN	Institut Elie Cartan de Nancy
iLUNO	<i>Extension de LUNO vers les pays de l'Est (voir à "LUNO")</i>
INPL	Institut national polytechnique de Lorraine
INRIA	Institut national de recherche en informatique et en automatique
IPAG	Institut de préparation à l'administration générale
IRENEE	Institut de recherche sur l'évolution de la nation et de l'État
IRT	Institut régional du travail
ISCRIMED	Institut de sciences criminelles et de droit médical
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres
IUP	Institut universitaire professionnalisé
IUT	Institut universitaire de technologie



<b>2L2S</b>	Laboratoire lorrain en sciences sociales
<b>LABPSYLOR</b>	Laboratoire de psychologie des universités Nancy 2 et Paul Verlaine de Metz
<b>LASTES</b>	Laboratoire de sociologie du travail et de l'environnement social
<b>LISEC</b>	Laboratoire interuniversitaire des sciences de l'éducation et de la communication
<b>LMD</b>	Licence, master, doctorat
<b>LOLF</b>	Loi organique relative aux lois de finances
<b>LORIA</b>	Laboratoire lorrain de recherche en informatique et ses applications
<b>LP2C</b>	Laboratoire de psychologie cognitive et clinique
<b>LPHS</b>	Laboratoire de philosophie et d'histoire des sciences - Archives Henri Poincaré
<b>LSH</b>	Lettres et sciences humaines
<b>LUNO</b>	Lorraine université ouverte
<b>MIAGE</b>	Méthodes informatiques appliquées à la gestion
<b>MICCA</b>	Management, informatique, communication, cognition, administration
<b>MRH</b>	Mission ressources humaines
<b>MSH</b>	Maison des sciences de l'homme
<b>PCRD</b>	Programme cadre de recherche et de développement technologique
<b>PLC2</b>	Professeur de lycée et collègue stagiaire (2 <sup>e</sup> année de formation)
<b>PRST</b>	Pôle de recherche scientifique et technologique
<b>RESORE</b>	<i>Projet de recherche européen en sciences sociales</i>
<b>ROMANIA</b>	<i>Centre interdisciplinaire de recherche sur les lettres et les cultures françaises et romanes</i>
<b>SCUIO</b>	Service commun universitaire d'information et d'orientation
<b>SHON</b>	Surface hors œuvre nette
<b>SIUAP</b>	Service interuniversitaire des activités physiques
<b>STS</b>	Section de techniciens supérieurs
<b>TD</b>	Travaux dirigés
<b>TIC</b>	Technologies de l'information et de la communication
<b>TICE</b>	Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement
<b>UFR</b>	Unité de formation et de recherche
<b>UHP</b>	Université Henri Poincaré
<b>UMR</b>	Unité mixte de recherche
<b>UNEF</b>	Union nationale des étudiants de France
<b>VP</b>	Vice-président



# Réponse du président

---



*Le Président de l'Université Nancy 2*

25 rue Baron Louis - BP 454 - 54001 Nancy cedex - Tél : 03 83 34 46 00 - Fax : 03 83 34 45 91

## Réponse du Président

Le travail mené conjointement avec le Comité National d'Évaluation en 2004 et 2005 a permis à l'Université Nancy 2 d'analyser ses forces et ses faiblesses à un moment-clé de son existence, celui de la préparation de la mise en œuvre de la réforme Licence-Master-Doctorat. Cela a nécessité une large mobilisation de l'ensemble des acteurs de la vie de l'établissement, autant qu'un dialogue constructif, quoiqu'un peu difficile au départ, entre l'équipe présidentielle et l'équipe des évaluateurs. Ce travail commun s'est achevé le 12 septembre 2005 par une séance de travail extrêmement positive au cours de laquelle nous avons pu nous exprimer en toute liberté sur le contenu du pré-rapport tel qu'il nous était communiqué avant la séance plénière du 6 octobre. Je tiens à cette occasion à rendre hommage à mon tour à nos interlocutrices Mesdames Claude GAUVARD et Hélène RUIZ-FABRI, membres du CNE et Madame Christine CRESPIY, chargée de mission, pour la qualité et la pertinence de leur écoute. Je remercie l'ensemble des enseignants, personnels et étudiants de l'Université Nancy 2 qui se sont prêtés à l'exercice d'auto-évaluation selon la méthodologie mise en œuvre pour la première fois par le CNE, et qui ont ensuite accepté de rencontrer les experts lors de l'évaluation externe d'octobre 2004.

Un grand nombre de membres de l'établissement ont également apprécié le dialogue qu'ils ont pu avoir avec les experts du comité, que ceux-ci en soient aussi remerciés.

La photographie de l'Université telle qu'elle était en 2004 permet certes de mesurer les progrès qu'elle a faits en 10 ans, date de la précédente évaluation par le CNE, et de prendre conscience du chemin à parcourir pour améliorer encore son fonctionnement et la qualité du service rendu. Mais depuis l'année de notre évaluation, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche a déjà beaucoup évolué, pour l'Université Nancy 2 comme pour ses partenaires. La rapidité et la profondeur des transformations en cours donnent l'occasion de parcourir le présent rapport avec de nouveaux éclairages. La remise à plat de l'offre de formation et de l'organisation de la recherche commandée par la mise en œuvre du Contrat quadriennal de développement 2005-2008, a été l'occasion d'une large concertation entre les universités de Nancy, de Lorraine et du Grand Est.

Les points les plus marquants sont sans conteste l'évolution du «Label Universités de Nancy» vers la Fédération «Nancy-Université» où l'INPL, l'Université Henri Poincaré et l'Université Nancy 2 construisent une politique commune de recherche et mutualisent dans un premier temps de grandes fonctions comme par exemple la communication institutionnelle, la valorisation de la recherche, les relations internationales ou encore la formation tout au long de la vie. Parallèlement, l'Université Nancy 2 et l'Université Paul Verlaine (Metz) ont décidé de constituer 6 Equipes d'Accueil communes dans différents domaines des Sciences de l'Homme et de la Société au bénéfice d'une meilleure lisibilité de ce secteur scientifique important que l'on retrouvera valorisé dans la future, et attendue, Maison des Sciences de l'Homme lorraine.

L'organisation des universités lorraines dans leurs sites respectifs et les modes de relations qui sont en train de se dessiner entre universités et partenaires territoriaux (collectivités et entreprises) au niveau de la région et de la grande région transfrontalière, vont être décisifs dans les années à venir. Des orientations stratégiques partagées devront être prises dès que la nouvelle loi sur la Recherche sera publiée. On peut émettre le regret qu'une évaluation des deux sites nancéen et messin n'ait pas été faite en même temps que l'évaluation des établissements lorrains. En particulier il apparaît aujourd'hui impossible d'analyser tel ou tel des trois établissements nancéens sans porter un regard sur leurs interactions et sur leurs projets communs.

Comme le souligne le présent rapport, l'Université a effectué un travail de restructuration sans précédent de son potentiel scientifique et possède de nombreux atouts par sa dynamique et son modernisme. Elle doit néanmoins se mobiliser fortement pour augmenter sa cohésion et dépasser la complexité de son organisation. Pour ce faire, plusieurs actions ont d'ores et déjà été engagées au niveau des composantes et de l'organisation centrale de l'établissement. En premier lieu, l'Observatoire de l'insertion professionnelle des étudiants a été placé sous la conduite de la vice-présidence du CEVU et de la vice-présidence à l'évaluation (mise en place pendant la démarche d'auto-évaluation). En second lieu, une première simplification du paysage des composantes dans le domaine des Sciences des Organisations et du Management sera proposée au Conseil d'Administration de décembre 2005: par fusion de quatre composantes, un Institut Supérieur d'Administration et de Management, directement issu de la réforme LMD, pourrait devenir l'un des piliers de l'enseignement supérieur public nancéen.

L'extension de l'expérience réussie du C2i au secteur Droit-Economie vient d'être acquise auprès du Ministère, qui a délégué des crédits supplémentaires à cet effet. Le service de formation des Maîtres a été, depuis la visite des experts, repris en main par un membre de l'équipe présidentielle et se fait à l'heure actuelle bien mieux connaître des étudiants et de l'IUFM que ce n'était alors le cas. Les efforts consentis pour l'amélioration des procédures budgétaires et comptables, ainsi que les investissements dans le domaine des ressources humaines sont poursuivis, mais gagneraient à être davantage «popularisés», tant il est vrai que les cultures de composantes sont encore fortes à Nancy 2.

L'équipe présidentielle reconnaît certaines difficultés de fonctionnement liées à la distance entre elle et les composantes ou services communs, que ce soit dans le sens descendant ou montant. Elle reconnaît la nécessité de renforcer la concertation avec les directeurs de composante, afin qu'ils puissent véritablement jouer un rôle de relais dans la mise en œuvre de la politique de l'établissement, et d'accroître le dialogue avec les chefs de service, la Commission Paritaire d'Etablissement et, dans un autre registre, l'IUFM.

Dans quelques mois, le président et les trois conseils de l'université seront renouvelés presque en même temps. Ce pourrait être l'occasion de donner à l'Etablissement une nouvelle stabilité qui lui permettrait de s'inscrire pleinement dans les importantes transformations en cours. Dans tous les cas, le présent rapport qui donne les principaux éléments de l'évaluation interne et externe de Nancy 2 aura le mérite de nourrir la réflexion des nouvelles équipes, à défaut d'avoir pu servir d'appui au dialogue contractuel avec la tutelle.

Nancy le 17 novembre 2005

Pr. Herbert NÉRY  
Président de l'Université Nancy 2





# Organisation de l'évaluation

---

L'évaluation de l'Université Nancy 2 a été placée sous la responsabilité de Claude **Gauvard** et d'Hélène **Ruiz Fabri**, membres du Comité, et réalisée avec la collaboration de Gilles **Bertrand**, président du CNÉ jusqu'en juin 2004, puis de Michel **Levasseur**, président par intérim, et de Jean-Loup **Jolivet**, délégué général.

Ont participé à l'évaluation :

François **Bocquet**, membre de la Conférence universitaire Rhône-Alpes ;

Christine **Crespy**, chargée de mission au CNÉ ;

Christiane **Franck**, maître de conférences à l'Université de Caen ;

Henri **Oberdorff**, professeur à l'IEP de Grenoble ;

Françoise **Renversez**, professeur à l'Université Paris X - Nanterre ;

François **Riou**, secrétaire général de l'Université de Caen ;

Alain **Spalanzani**, maître de conférences à l'Université Grenoble II ;

Robert **Vandenbussche**, professeur à l'Université Lille III.

Delphine **Lecointre** a assuré la mise en page de ce rapport.

Le Comité remercie les experts qui lui ont apporté leur concours. Il rappelle que ce rapport relève de sa seule responsabilité.

**Membres du Comité :**

*Président par intérim : Michel LEVASSEUR*

Michel AVEROUS  
Paolo BLASI  
Michel BORNANCIN  
Georges BOULON  
Josep BRICALL  
Bernard DIZAMBOURG  
Claude GAUVARD

Bernard JANNOT  
Rose KATZ  
Jean-Yves MÉRINDOL  
Hélène RUIZ FABRI  
Françoise THYS-CLÉMENT  
Léo VINCENT

**Délégué général :** *Jean-Loup JOLIVET*



Directeur de la publication : Michel Levasseur  
Édition-Diffusion : Francine Sarrazin

L'illustration de couverture a été fournie par l'établissement.



*Créé par la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur et érigé en autorité administrative indépendante par la loi d'orientation sur l'éducation de 1989, le CNÉ a vocation à évaluer les réalisations des établissements d'enseignement supérieur dans l'accomplissement de leurs missions (formation, recherche, valorisation de la recherche, coopération internationale, etc.). Il porte une appréciation sur les résultats des contrats qu'ils ont conclus et des partenariats qu'ils ont noués, et dresse le bilan de leurs formations doctorales. Le CNÉ dispose d'un pouvoir d'investigation sur pièces et sur place, et peut solliciter le concours d'experts extérieurs. Il formule des recommandations propres à amender le fonctionnement des établissements et à renforcer l'efficacité de leurs actions, l'exercice de leur autonomie et la qualité de leurs formations. Ses rapports d'évaluation sont consacrés à un établissement, à un site universitaire, à une discipline ou à un thème. Ils sont rendus publics, tout comme le rapport annuel d'activité et le bilan de synthèse établi tous les 4 ans à l'adresse du Président de la République sur l'état de l'enseignement supérieur.*

*Le CNÉ comprend 25 membres nommés pour 4 ans par décret en conseil des ministres : 19 représentants de la communauté scientifique, français ou étrangers ; 4 personnalités désignées après avis du Conseil économique et social ; 1 membre du Conseil d'État ; 1 membre de la Cour des comptes.*

**Comité national d'évaluation**  
**43 rue de la Procession**  
**75015 PARIS**  
**[www.cne-evaluation.fr](http://www.cne-evaluation.fr)**